



# Profil des compétences des technologistes médicaux

Révisé en 2014

*Immigration  
et Communautés  
culturelles*

Québec 



# Table des matières

Table des matières .....	iii
<b>1. Introduction.....</b>	<b>1</b>
<b>2. Méthode d'élaboration du profil de compétences.....</b>	<b>2</b>
2.2 Méthodologie.....	4
2.3 Définitions.....	4
2.4 Pondération des points d'observation : explications complémentaires.....	5
<b>3. Liste des compétences .....</b>	<b>7</b>
<b>4. Matrice des compétences.....</b>	<b>10</b>
<b>ÉNONCÉS DES COMPÉTENCES.....</b>	<b>10</b>
<b>5. Fiches descriptives des compétences .....</b>	<b>12</b>
<i>Domaine d'intervention : L'approche client et les interactions sur le plan professionnel .....</i>	<i>12</i>
<i>Domaine d'intervention : La communication écrite et orale.....</i>	<i>16</i>
<i>Domaine d'intervention : La gestion de la qualité.....</i>	<i>20</i>
<i>Domaine d'intervention : La santé et la sécurité au travail.....</i>	<i>28</i>
<i>Domaine d'intervention : Prélèvements.....</i>	<i>36</i>
<i>Domaine d'intervention : Biochimie .....</i>	<i>44</i>
<i>Domaine d'intervention : Hématologie .....</i>	<i>56</i>
<i>Domaine d'intervention : Hémostase .....</i>	<i>70</i>
<i>Domaine d'intervention : Immunohématologie (banque de sang).....</i>	<i>82</i>
<i>Domaine d'intervention : Microbiologie .....</i>	<i>97</i>
<i>Domaine d'intervention : Pathologie.....</i>	<i>115</i>
<i>Domaine d'intervention : Cytologie.....</i>	<i>129</i>

# 1. Introduction

L'Ordre professionnel des technologistes médicaux du Québec est un organisme mandaté par le Gouvernement et régi par le *Code des professions du Québec* (LRQ c. C-26). Il a pour principale mission de protéger le public notamment en s'assurant que les personnes qui obtiennent un permis aient les compétences requises, en surveillant l'exercice de la profession et en réalisant des enquêtes sur la compétence professionnelle.

En matière d'émission de permis à des candidats formés à l'étranger, l'Ordre doit être en mesure d'établir l'équivalence de la formation, incluant l'expérience acquise. Ces sont des éléments flous qui nécessitent un référentiel raffiné. La reconnaissance des acquis des personnes détenant un diplôme obtenu hors Québec, tout comme l'évaluation des compétences des candidats qui veulent reprendre l'exercice de la profession après une période d'inactivité, nécessitent des outils précis et adaptés à la profession. L'évaluation des compétences professionnelles dans le cadre d'une enquête particulière requiert également un même référentiel : un profil de compétences juste, précis et suffisamment détaillé.

Des normes de la pratique et des règles de pratique ont été élaborées par l'Ordre. Il faut aussi considérer le programme donnant ouverture au permis soit le DEC en Technologie d'analyses biomédicales, construit sous forme de compétences avec des éléments permettant de définir les compétences visées. Ces documents ne contiennent cependant pas de repères assurant un maximum d'univocité dans l'interprétation des indicateurs de performance, ni de pondération de ces indicateurs.

L'exercice de la profession est diversifié et inclut des champs d'activités telles que la gestion, l'enseignement et la recherche. L'élaboration du profil de compétences du technologiste médical excluant ces champs a été priorisé.

Le principal avantage du profil de compétences élaboré est d'offrir la possibilité d'évaluer avec précision les compétences professionnelles du candidat et de justifier chacun des éléments de cette évaluation. Les points d'observation ainsi que la pondération pour chacun de ceux-ci offrent cette possibilité lors de l'étude du dossier du candidat et permettent l'élaboration d'une entrevue ou d'un examen. Par le fait même, l'identification des compétences manquantes sera faite de façon précise, permettant ainsi à l'Ordre d'émettre des prescriptions de formation justes et détaillées.

Le présent document comprend ce qui suit :

- Des fiches descriptives des compétences communes aux différents domaines d'intervention en technologie médicale
- Des fiches descriptives des compétences spécifiques aux domaines d'intervention qui suivent : prélèvements, biochimie, hématologie, hémostasie, immunohématologie, microbiologie, pathologie et cytologie.
- Une matrice des compétences illustrant l'ensemble des compétences en lien avec les différents domaines d'intervention.

## 2. Méthode d'élaboration du profil de compétences

Les éléments de la définition de l'exercice de la profession de technologiste médical<sup>1</sup> font partie intégrante du cadre de référence pour l'élaboration du profil de compétences et ils en constituent la base :

« Effectuer, sur le corps humain ou à partir de spécimens, des analyses et des examens dans le domaine de la biologie médicale et assurent la validité technique des résultats à des fins diagnostiques ou de suivi thérapeutique.

À ceci s'ajoute une série d'activités réservées aux membres et partagées avec d'autres professionnels :

- a) effectuer des prélèvements ;
- b) procéder à des phlébotomies, selon une ordonnance ;
- c) introduire un instrument, selon une ordonnance, dans et au-delà du pharynx ou au-delà du vestibule nasal, du méat urinaire, des grandes lèvres, de la marge de l'anus ou dans une veine périphérique ;
- d) administrer, y compris par la voie intraveineuse à partir d'un site périphérique, des médicaments ou d'autres substances, lorsqu'ils font l'objet d'une ordonnance et qu'une attestation de formation lui est délivrée par l'Ordre dans le cadre d'un règlement pris en application du paragraphe o de l'article 94 ;
- e) mélanger des substances en vue de compléter la préparation d'un médicament, selon une ordonnance.

L'information, la promotion de la santé et la prévention de la maladie, des accidents et des problèmes sociaux auprès des individus, des familles et des collectivités sont comprises dans le champ d'exercice du membre dans la mesure où elles sont reliées à ses activités professionnelles. »

Le technologiste médical, compte tenu de sa formation et du service spécifique qu'il offre à la population, doit assumer des responsabilités professionnelles. Il doit exercer sa profession avec compétence et respecter les règles déontologiques. Il doit assumer pleinement sa responsabilité professionnelle au sein de l'équipe interdisciplinaire.

---

<sup>1</sup> Code des professions du Québec L.R.Q. c. C-26 art. 37q, 37.1 6°, 39.4

## 2.1 Définition du concept de compétence et de ses composantes

Le concept de compétence comporte de nombreuses définitions. Une en particulier, est présente à notre esprit lorsqu'il est question de travaux conduisant à l'établissement d'un profil de compétences :

**« Faculté, acquise et démontrée par une personne, comportant un ensemble intégré de connaissances, de perceptions, d'attitudes et d'habiletés ainsi que des éléments de la réalisation à laquelle elles s'appliquent, lui permettant de réaliser adéquatement une tâche ou une activité de travail ou de vie professionnelle. » Dussault, Jean (1995)**

Cette définition est particulièrement intéressante parce qu'elle laisse entendre qu'une compétence est multidimensionnelle, c'est-à-dire qu'elle comporte un ensemble intégré et fonctionnel de connaissances, d'habiletés et de comportements généraux, notamment des attitudes, permettant d'exercer convenablement un rôle, une fonction, une activité, une tâche ou une action complexes. Ces différentes dimensions ont été prises en considération tout au long des travaux afin que le profil des compétences couvre tous les aspects importants de l'exercice de la profession de technologiste médical et, de ce fait, qu'il soit le plus riche et le plus explicite possible.

Il est également possible de définir le concept de compétence comme étant la capacité d'agir de façon intelligente, adaptée, autonome, responsable, éthique et esthétique, le cas échéant<sup>2</sup>. Cette définition suggère qu'une personne compétente sait très bien, pour une famille de situation propre à son domaine professionnel, quoi faire, comment le faire, quand et pourquoi le faire. Cette même personne est en mesure d'anticiper et d'assumer les conséquences des gestes posés. Elle est également capable d'agir de façon autonome et responsable tout en prenant en considération les dimensions éthique et esthétique des actions professionnelles entreprises. Agir de façon autonome et responsable suppose l'exercice de son jugement professionnel. Pour le technologiste médical, cela se manifeste par, entre autres, la capacité d'analyser et d'évaluer le travail à faire, d'en établir l'importance et les priorités, de planifier son travail en conséquence et de prendre les décisions qui s'imposent aux moments opportuns. L'exercice du jugement professionnel suggère également la capacité d'appliquer les procédures établies avec, à la fois, toute la rigueur nécessaire et aussi avec l'adaptabilité et la souplesse exigées par les circonstances.

Une définition opérationnelle d'un profil de compétences offre un référentiel suffisamment détaillé pour qu'il puisse prétendre à l'univocité, réduisant ainsi une trop grande marge d'interprétation de la part de ceux et de celles qui l'utilisent.

Chacune des compétences constitutives du profil est donc décrite d'après les aspects qui suivent : éléments essentiels (aspects incontournables de l'exercice d'une compétence), indicateurs de performance (dimensions que l'on veut évaluer), critères correspondants (permettent de juger si la performance évaluée est satisfaisante). Chacune des compétences est décrite sous forme de fiche descriptive. Chacune des fiches comprend donc les composantes qui suivent : l'énoncé général de

---

<sup>2</sup> Marc Lemieux, 1995

la compétence, les éléments essentiels (*les aspects incontournables de l'exercice d'une compétence*), les indicateurs de performance (*dimensions que l'on veut évaluer*), les points d'observation (*les aspects observables qui permettent de juger si la performance liée à un indicateur est satisfaisante*).

## 2.2 Méthodologie

Au fin d'élaborer le profil de compétences, les services d'un consultant externe ont été retenus et un groupe de travail a été formé. Il se composait de technologistes médicaux reconnus dans chacun des secteurs de la pratique. Ces personnes ont été choisies en tenant compte de leur expertise dans un secteur donné et de leur implication dans leur développement professionnel. La composition du groupe tenait compte de la représentativité des secteurs d'activités (pré analytique, hématologie, biochimie, etc.) et des types d'établissement où les technologistes médicaux exercent.

La première étape consistait pour le groupe de travail à faire l'analyse de la situation de travail.

La seconde étape a permis à chaque participant de valider individuellement, avec le consultant externe, la fiche descriptive de son secteur d'expertise soit les points d'observation qui constituent la composante majeure du profil. Ils ont aussi établi l'importance relative accordée à chacun des points d'observation.

La troisième étape avait pour but de mettre en commun les résultats des travaux des deux premières étapes et de valider le profil de compétences.

Finalement, le projet a été soumis aux membres du comité d'admission et d'inspection professionnelle pour commentaires.

## 2.3 Définitions

- **Énoncé général de la compétence** : nature et teneur de la compétence.
- **Éléments de la compétence** : principales dimensions prises en considération au regard de la définition de la compétence.
- **Indicateurs de performance** ou critères d'évaluation : exigences permettant de juger de l'adéquation ou non de la performance sur un point donné.
- **Points d'observation** : repères assurant un maximum d'univocité dans l'interprétation des indicateurs de performance. C'est à la lumière des points d'observation que l'on saisit la nature, la teneur et l'ampleur de la compétence. Les points d'observation constituent la composante majeure du profil.
- **Pondération** : importance relative accordée à chacun des points d'observation.

## 2.4 Pondération des points d'observation : explications complémentaires

La fonction des procédures d'émission de permis, d'établissement d'équivalence de diplôme et de formation, de reconnaissance des compétences et de toute enquête est d'évaluer la performance d'un sujet, d'interpréter les résultats et de formuler des recommandations appropriées et justifiées en fonction des résultats de l'évaluation. Par la suite, l'instance concernée devra déterminer les mesures correctives qui s'imposent.

Les différents points d'observation donnant une grande emprise sur la signification et la portée des indicateurs, les éléments et l'énoncé de la compétence correspondante n'ont pas nécessairement la même importance.

Les cotes sont indiquées à titre de référence et ont pour fonction d'aider l'utilisateur, ou toute autre personne concernée, dans son observation et dans son évaluation des performances d'un sujet au regard du profil de compétences. Elles permettent d'évaluer le degré de dangerosité que représente une lacune et de formuler des recommandations en conséquence, incluant des restrictions en regard de l'exercice de la profession. Toute lacune constatée devrait être corrigée par une mesure de formation appropriée. Cependant, des lacunes importantes en regard des enjeux en cause pourraient entraîner des restrictions au droit de pratique, pouvant même aller jusqu'à la suspension de ce même droit.

Les cotes attirent l'attention sur les aspects particulièrement importants lorsqu'une compétence est exercée. **Les cotes ne peuvent, en aucun cas, se substituer ni au jugement, ni à l'expertise de l'enquêteur.**

Afin de comprendre la signification et la portée des cotes attribuées à chacun des points d'observation, il importe de comprendre que le **degré d'importance d'un point d'observation** réfère aux conséquences possibles d'une erreur, d'une omission ou d'une mauvaise performance qui pourraient compromettre la qualité des résultats d'analyse, le diagnostic et, par conséquent, entraîner une erreur médicale préjudiciable pour la santé d'un patient. Les conséquences peuvent varier de nuisibles à irréversibles.

Le tableau qui suit résume la signification des trois cotes à considérer lors de la détermination de la pondération des points d'observation.

Cote	<p align="center"><b>Degré d'importance des points d'observation</b></p> <p align="center"><b>En référence à la gravité des conséquences possibles d'une lacune</b></p>
3	<p><b>Très important</b> : item indispensable. Un manquement peut être <b>fatal</b> c'est-à-dire qu'il peut avoir des conséquences directes ou indirectes graves, possiblement immédiates et même irréversibles. Un tel manquement rend impossible l'intervention médicale appropriée et fait que la maladie progresse irréversiblement.</p> <p>Les conséquences touchent, principalement, les patients, mettant leur vie en danger immédiat. Mais ces conséquences peuvent également toucher directement les collègues, le grand public ou même la ou le technologiste.</p> <p>Représente un haut degré de dangerosité.</p>
2	<p><b>Important</b> : Un manquement est <b>risqué</b> c'est-à-dire qu'il entraîne des conséquences importantes à moyen et à long terme. Ces conséquences sont toutefois réversibles.</p> <p>Représente un degré de dangerosité moyen si les correctifs nécessaires sont appliqués dans un laps de temps relativement court.</p>
1	<p><b>Utile et nécessaire</b> : Contribue à maximiser l'efficacité et la performance.</p> <p>De tels manquements représentent, en général, un bas niveau de dangerosité. Cependant, si de tels manquements se répètent de façon très fréquente, ils peuvent compromettre sérieusement la qualité des services professionnels rendus.</p>
3*	<p>Cette cote fut introduite parce que certains points d'observation ont une importance et un degré de dangerosité variables, selon la nature du spécimen ou selon le degré d'urgence de la requête. Cette cote est accordée exceptionnellement.</p>

### 3. Liste des compétences

#### Compétences communes :

- 1 Interagir avec les patients, les collègues et les autres professionnels de la santé
- 2 Communiquer dans le cadre de l'exercice de la profession
- 3 Mettre en œuvre des mesures prescrites au programme de contrôle de la qualité
- 4 Exercer sa profession de façon sécuritaire
- 5 Agir avec professionnalisme et de façon éthique en toutes circonstances

#### Compétences spécifiques :

- |                   |    |   |
|-------------------|----|---|
| Prélèvements      | 6  | Effectuer les opérations préalables au prélèvement                        |
|                   | 7  | Prélever des échantillons   |
| Biochimie         | 8  | Effectuer les opérations préalables aux analyses – BIOCHIMIE              |
|                   | 9  | Effectuer les analyses – BIOCHIMIE  |
|                   | 10 | Documenter et communiquer les résultats de laboratoire - BIOCHIMIE        |
| Hématologie       | 11 | Effectuer les opérations préalables – HÉMATOLOGIE                         |
|                   | 12 | Effectuer les analyses – HÉMATOLOGIE                                      |
|                   | 13 | Documenter et communiquer les résultats de laboratoire - HÉMATOLOGIE      |
| Hémostase         | 14 | Effectuer les opérations préalables aux analyses – HÉMOSTASE              |
|                   | 15 | Effectuer les analyses – HÉMOSTASE  |
|                   | 16 | Documenter et communiquer les résultats de laboratoire - - HÉMOSTASE      |
| Immunohématologie | 17 | Effectuer les opérations préalables aux analyses - IMMUNOHÉMATOLOGIE      |
|                   | 18 | Effectuer les analyses - IMMUNOHÉMATOLOGIE                                |
|                   | 19 | Répondre à une demande de produits sanguins - IMMUNOHÉMATOLOGIE           |
|                   | 20 | Documenter et communiquer les résultats de laboratoire -IMMUNOHÉMATOLOGIE |
| Microbiologie     | 21 | Effectuer les opérations préalables aux analyses - MICROBIOLOGIE          |
|                   | 22 | Effectuer des analyses - MICROBIOLOGIE                                    |
|                   | 23 | Documenter et communiquer les résultats de laboratoire - MICROBIOLOGIE    |

Pathologie	<b>24 Effectuer les opérations préalables aux analyses - PATHOLOGIE</b>
	<b>25 Effectuer des analyses - PATHOLOGIE</b>
Cytologie	<b>26 Effectuer les opérations préalables aux analyses - CYTOLOGIE</b>
	<b>27 Effectuer des analyses - CYTOLOGIE</b>
	<b>28 Documenter et communiquer les résultats de laboratoire - CYTOLOGIE</b>



#### 4. Matrice des compétences

La matrice des compétences illustre l'ensemble des compétences en liens avec les différents domaines d'intervention.

À la verticale, l'énumération des domaines d'intervention. À l'horizontale, la liste des énoncés de compétence.

Le symbole (●) indique l'existence d'un lien entre une compétence et un domaine d'intervention

MATRICE DES COMPÉTENCES	ÉNONCÉS DES COMPÉTENCES																											
	COMPÉTENCES COMMUNES					COMPÉTENCES SPÉCIFIQUES																						
	1 Interagir avec les patients, les collègues et les autres professionnels de la santé	2 Communiquer dans le cadre de l'exercice de la profession	3 Mettre en œuvre des mesures prescrites au programme de contrôle de la qualité	4 Exercer sa profession de façon sécuritaire	5 Agir avec professionnalisme et de façon éthique en toutes circonstances	6 Effectuer les opérations préalables au <b>Prélèvement</b>	7 <b>Prélever</b> des échantillons	8 Effectuer les opérations préalables aux analyses en <b>Biochimie</b>	9 Effectuer les analyses en <b>Biochimie</b>	10 Documenter et communiquer les résultats de laboratoire	11 Effectuer les opérations préalables aux analyses en <b>Hématologie</b>	12 Effectuer les analyses en <b>Hématologie</b>	13 Documenter et communiquer les résultats de laboratoire	14 Effectuer les opérations préalables aux analyses en <b>Hémostase</b>	15 Effectuer les analyses en <b>Hémostase</b>	16 Documenter et communiquer les résultats de laboratoire	17 Effectuer les opérations préalables aux analyses en <b>Immunohématologie</b>	18 Effectuer les analyses en <b>Immunohématologie</b>	19 Répondre à une demande de produits sanguins	20 Documenter et communiquer les résultats de laboratoire	21 Effectuer les opérations préalables aux analyses en <b>Microbiologie</b>	22 Effectuer des analyses en <b>Microbiologie</b>	23 Documenter et communiquer les résultats de laboratoire	24 Effectuer les opérations préalables aux analyses en <b>Histopathologie</b>	25 Effectuer les analyses en <b>Histopathologie</b>	26 Effectuer les opérations préalables aux analyses en <b>Cytologie</b>	27 Analyse en <b>Cytologie</b>	28 Documenter et communiquer les résultats de laboratoire
<b>TECHNOLOGISTES MÉDICAUX</b>																												
<b>DOMAINES D'INTERVENTION</b>																												
<b>Prélèvements</b>	●	●	●	●	●	●	●																					
<b>Biochimie</b>	●	●	●	●	●		●	●	●																			
<b>Hématologie</b>	●	●	●	●	●					●	●	●																
<b>Hémostase</b>	●	●	●	●	●								●	●	●													
<b>Immunohématologie</b>	●	●	●	●	●											●	●	●	●									
<b>Microbiologie</b>	●	●	●	●	●																●	●	●					
<b>Pathologie</b>	●	●	●	●	●																			●	●			
<b>Cytologie</b>	●	●	●	●	●																				●	●	●	



## 5. Fiches descriptives des compétences

Domaine d'intervention : **L'approche client et les interactions sur le plan professionnel**

Énoncé de la compétence : 1 Interagir avec les patients, les collègues et les autres professionnels concernés					
Éléments de la compétence		Indicateurs de performance ou éléments critères		Points d'observation pondérés	
1.1 Intervient auprès d'un patient	1.1.1 Accueille le patient avec professionnalisme.	1.1.1.1	Se présente de façon courtoise en mentionnant son nom, sa profession et son rôle.	1	
		1.1.1.2	Établit une relation professionnelle avec le patient.	1	
		1.1.1.3	Adopte une attitude respectueuse en toutes circonstances.	1	
		1.1.1.4	S'engage à respecter le secret professionnel et à protéger la confidentialité des renseignements.	1	
	1.1.2 Collecte toute l'information pertinente.	1.1.2.1	Confirme l'identité du patient hors de tout doute.	3*	
		1.1.2.2	S'assure que l'information pertinente soit inscrite sur toute demande d'analyse.	1	

<b>Énoncé de la compétence : 1 Interagir avec les patients, les collègues et les autres professionnels concernés</b>				
<b>Éléments de la compétence</b>	<b>Indicateurs de performance ou éléments critères</b>	<b>Points d'observation pondérés</b>		
	1.1.3 S'assure d'obtenir le consentement du patient avant toute forme d'intervention.	1.1.3.1	Informe le patient de ses droits et des méthodes utilisées afin d'encourager leur consentement.	<b>1</b>
		1.1.3.2	S'assure que le patient ait bien compris les procédures qui seront entreprises.	<b>1</b>
		1.1.3.3	Respecte le droit du patient de refuser une intervention.	<b>1</b>
		1.1.3.4	Obtient l'accord du patient afin de procéder à toute intervention.	<b>1</b>
		1.1.3.5	Transmet au patient toute l'information relative aux services rendus.	<b>1</b>
	1.1.4 Intervient dans des situations particulières en adoptant un comportement adapté à la situation et aux caractéristiques du patient.	1.1.4.1	Gère adéquatement tout refus de prélèvement ou d'analyse.	<b>1</b>
		1.1.4.2	Adopte les mesures appropriées en cas de complications liées au prélèvement, à l'administration de médicaments, ou à d'autres substances, ou à l'analyse.	<b>2</b>
		1.1.4.3	Prend en considération l'état émotionnel, psychologique et sociétal du patient.	<b>2</b>
		1.1.4.4	Prend en considération l'état physique du patient.	<b>2</b>

Énoncé de la compétence : 1 Interagir avec les patients, les collègues et les autres professionnels concernés						
Éléments de la compétence		Indicateurs de performance ou éléments critères			Points d'observation pondérés	
1.2	Collabore avec les professionnels concernés.	1.2.1	Assiste les professionnelles ou les professionnels aux moments opportuns.	1.2.1.1	Démontre et insuffle un sentiment d'appartenance à l'équipe.	1
				1.2.1.2	Démontre une capacité de communication assurant un travail de qualité.	1
				1.2.1.3	S'assure que tout rapport d'analyse soit communiqué dans un délai et selon un mode de transmission approprié.	2
	1.2.2	Partage les nouvelles connaissances avec ses collègues.	1.2.2.1	Adapte sa façon de communiquer et de transmettre de l'information aux gens et aux situations.	1	
			1.2.2.2	Sait synthétiser l'information à transmettre.	1	
			1.2.2.3	S'assure d'être constamment à jour en regard des changements techniques.	1	
			1.2.2.4	S'assure de respecter les spécifications techniques, les normes, les lois et les règlements en vigueur dans le cadre de ses activités de formation.	1	
			1.2.2.5	Démontre un sens de l'organisation adéquat lors de la planification de séances de formation.	1	
			1.2.2.6	Fait preuve de rigueur et de précision lors de démonstrations de techniques de travail.	1	
	1.2.3	Reconnaît ses limites et demande de l'aide ou des conseils, si nécessaire.	1.2.3.1	Évalue avec justesse ses compétences en regard des responsabilités qui lui sont confiées.	2	

Énoncé de la compétence : 1 Interagir avec les patients, les collègues et les autres professionnels concernés				
Éléments de la compétence	Indicateurs de performance ou éléments critères	Points d'observation pondérés		
		1.2.3.2	Identifie ses propres besoins d'apprentissage et de perfectionnement.	1
		1.2.3.3	Adopte les moyens appropriés afin d'améliorer ses compétences professionnelles.	1
	1.2.4 Cherche à établir et à maintenir des relations harmonieuses avec quiconque entre en relation avec lui dans l'exercice de sa profession.	1.2.4.1	Entretient des relations de confiance et de bonne foi avec ses collègues.	1
		1.2.4.2	Démontre être digne de confiance et responsable de ses actes en tout temps.	1
		1.2.4.3	Contribue à rehausser l'image et le statut de sa profession auprès des personnes avec qui elle ou il transige.	1

## Domaine d'intervention : La communication écrite et orale

Énoncé de la compétence : 2 Communiquer dans le cadre de l'exercice de la profession							
Éléments de la compétence		Indicateurs de performance ou éléments critères		Points d'observation pondérés			
2.1	Traite et transmet de l'information.	2.1.1	Consulte des ouvrages de référence.	2.1.1.1	Utilise adéquatement le système de gestion des documents et des enregistrements en vigueur au laboratoire.	1	
				2.1.1.2	Respecte les standards établis en matière de rédaction et de présentation de la documentation de laboratoire.	1	
				2.1.1.3	S'informe régulièrement des mises à jour de la documentation de référence.	1	
	2.1.2	Procède à la saisie et aux traitements informatiques des données.			2.1.2.1	Utilise à bon escient son code d'accès au système informatique.	1
					2.1.2.2	Effectue diverses opérations informatiques de saisie de requêtes, d'acheminement de requêtes et d'archivage de résultats.	1
					2.1.2.3	Utilise adéquatement les codes informatiques dans leur plus récente version.	1
					2.1.2.4	Adopte les mesures nécessaires à la protection des renseignements confidentiels.	2
					2.1.2.5	Effectue l'enregistrement, l'examen et le suivi informatiques des dossiers.	1
					2.1.2.6	Compile les données relatives aux activités du laboratoire.	1
					2.1.2.7	Applique les modalités relatives au calendrier de conservation et au mode de sauvegarde des données.	1
					2.1.2.8	Réagit adéquatement lors de défaillances du système informatique.	1
2.1.2.9	S'assure de toujours mettre fin à la session lorsqu'il quitte son poste de travail.	1					

<b>Énoncé de la compétence : 2                      Communiquer dans le cadre de l'exercice de la profession</b>				
<b>Éléments de la compétence</b>	<b>Indicateurs de performance ou éléments critères</b>	<b>Points d'observation pondérés</b>		
	2.1.3 Rédige des rapports de qualité.	2.1.3.1	S'assure que le rapport est complet, sur le plan de contenu, conformément aux directives établies.	<b>1</b>
		2.1.3.2	S'assure de la lisibilité de tout rapport.	<b>2</b>
		2.1.3.3	Veille à ce qu'aucun rapport ne contienne d'erreurs.	<b>3</b>
		2.1.3.4	S'assure de signer tout rapport, que ce soit au moment de sa rédaction, de sa validation ou de sa transmission.	<b>2</b>
	2.1.4 Communique ou transmet des résultats.	2.1.4.1	S'informe des contraintes de nature juridique qui s'appliquent à la transmission par système informatique, à l'accessibilité à l'information et à la confidentialité des renseignements.	<b>1</b>
		2.1.4.2	Se conforme en tout temps aux procédures établies.	<b>1</b>
		2.1.4.3	Garantit la protection de la confidentialité de l'information par l'adoption des moyens appropriés.	<b>1</b>
		2.1.4.4	S'assure de noter par écrit toute entente établie avec le patient en regard du mode de transmission.	<b>1</b>
	2.1.5 Fait les déclarations obligatoires.	2.1.5.1	Se tient informé de toutes les situations et conditions qui exigent de faire une déclaration obligatoire.	<b>1</b>
		2.1.5.2	Informe avec délicatesse toutes les personnes concernées.	<b>1</b>
		2.2.5.3	Suit la procédure établie en regard des déclarations obligatoires.	<b>2</b>

<b>Énoncé de la compétence : 2                      Communiquer dans le cadre de l'exercice de la profession</b>					
<b>Éléments de la compétence</b>		<b>Indicateurs de performance ou éléments critères</b>	<b>Points d'observation pondérés</b>		
2.2	Donne de la formation à l'intérieur de son champ d'intervention	2.2.1 Supervise, forme et assiste des stagiaires.	2.2.1.1	S'assure de bien comprendre les objectifs et les modalités de déroulement du stage.	1
			2.2.1.2	S'assure de bien comprendre le partage des responsabilités à l'égard d'une stagiaire entre le laboratoire et la maison d'enseignement.	1
			2.2.1.3	Organise des activités d'apprentissage pertinentes à la formation du stagiaire.	1
			2.2.1.4	Offre au stagiaire un soutien, un suivi et un encadrement adéquats dans les limites de ses responsabilités.	1
			2.2.1.5	Intervient adéquatement en regard de l'évaluation des apprentissages.	1
	2.2.2	Participe à la formation d'autres professionnels	2.2.2.1	Forme consciencieusement du personnel diplômé.	1
			2.2.2.2	Collabore à la préparation de matériel de formation.	1
			2.2.2.3	Offre au professionnel un soutien, un suivi et un encadrement adéquats dans les limites de ses responsabilités.	1



## Domaine d'intervention : La gestion de la qualité

Énoncé de la compétence : 3 Mettre en œuvre des mesures prescrites au programme de contrôle de la qualité					
Éléments de la compétence		Indicateurs de performance ou éléments critères		Points d'observation pondérés	
3.1	Participe au choix et à la validation d'une procédure opératoire normalisée.	3.1.1 Étudie les procédures analytiques recommandées.	3.1.1.1	S'informe des exigences cliniques en matière d'analyse médicale.	1
			3.1.1.2	S'assure de comprendre parfaitement ces exigences.	1
			3.1.1.3	S'assure qu'à chaque méthode d'analyse correspond un processus de contrôle de la qualité approprié en regard des besoins des utilisatrices et des utilisateurs.	2
			3.1.1.4	S'assure que les procédures de contrôles de la qualité de chaque processus d'analyse sont clairement définies et consignées par écrit.	2
	3.1.2	Met à l'épreuve la procédure choisie.	3.1.2.1	Vérifie si la procédure choisie est reconnue ou recommandée par des instances crédibles.	2
			3.1.2.2	S'assure que la procédure choisie est conforme à l'usage prévu et qu'elle répond aux exigences cliniques.	2
			3.1.2.3	Applique avec rigueur et précision la procédure choisie.	2
			3.1.2.4	Compile les résultats obtenus et les compare à ceux d'une procédure de référence connue.	2

<b>Énoncé de la compétence : 3 Mettre en œuvre des mesures prescrites au programme de contrôle de la qualité</b>				
<b>Éléments de la compétence</b>	<b>Indicateurs de performance ou éléments critères</b>	<b>Points d'observation pondérés</b>		
	3.1.3 Documente cette validation.	3.1.2.5	Évalue le degré d'adéquation des résultats obtenus au regard des exigences définies.	<b>2</b>
		3.1.3.1	Soumet ses conclusions aux fins de validation au professionnel responsable.	<b>1</b>
		3.1.3.2	Enregistre de façon adéquate la procédure de validation utilisée ainsi que les résultats obtenus.	<b>1</b>
		3.1.3.3	Assure la conservation de la procédure d'évaluation et des résultats obtenus conformément aux politiques et à la réglementation en vigueur.	<b>1</b>
3.2 Met en application un programme de maintenance préventive.	3.2.1 Détermine les modalités de surveillance du fonctionnement des différentes composantes du laboratoire.	3.2.1.1	S'informe des recommandations des fabricants en matière de maintenance préventive.	<b>1</b>
		3.2.1.2	Participe à l'élaboration de programme de maintenance préventive.	<b>1</b>
		3.2.1.3	Assure la consignation et l'enregistrement appropriés des procédures relatives au programme de maintenance préventive.	<b>1</b>
	3.2.2 Assure l'application du programme de maintenance préventive.	3.2.2.1	Applique avec rigueur les mesures de surveillance des instruments, du matériel, des réactifs et des systèmes analytiques du laboratoire.	<b>2</b>
		3.3.2.2	Effectue les opérations prévues en cas de constats d'écarts.	<b>1</b>
		3.3.2.3	S'assure du respect des recommandations du fabricant.	<b>1</b>
		3.3.2.4	Documente toutes les opérations de maintenance préventive effectuées.	<b>1</b>

<b>Énoncé de la compétence : 3 Mettre en œuvre des mesures prescrites au programme de contrôle de la qualité</b>				
<b>Éléments de la compétence</b>	<b>Indicateurs de performance ou éléments critères</b>	<b>Points d'observation pondérés</b>		
3.3 Effectue les opérations de calibrage et d'étalonnage.	3.3.1 Détermine les modalités de calibrage et d'étalonnage.	3.3.1.1	S'informe de la fréquence de calibrage et d'étalonnage et des situations où le calibrage et l'étalonnage est indiqué pour chacun des systèmes analytiques utilisés au laboratoire.	<b>2</b>
		3.3.1.2	S'informe des modalités de maintenance ou de mise au point préalables à l'étalonnage de tout système analytique.	<b>2</b>
		3.3.1.3	S'assure de bien comprendre les instructions techniques en regard de la vérification de la validité du calibrage et de l'étalonnage d'un système analytique à la fin de la procédure.	<b>2</b>
		3.3.1.4	S'informe des mesures à prendre en cas de non conformité du calibrage et de l'étalonnage.	<b>2</b>
		3.3.1.5	S'assure que les procédures de calibrage et les instructions techniques correspondantes soient détaillées dans le manuel des procédures d'utilisation.	<b>2</b>
	3.3.2 Utilise et assure la conservation des solutions de calibrage et des étalons.	3.3.2.1	S'assure de bien comprendre les recommandations du fabricant relativement à l'utilisation et à la conservation des solutions de calibrage et des étalons.	<b>1</b>
		3.3.2.2	Utilise les solutions de calibrage et les étalons conformément aux modalités recommandées.	<b>2</b>
		3.3.2.3	Assure la conservation des solutions de calibrage et des étalons conformément aux modalités recommandées.	<b>1</b>

<b>Énoncé de la compétence : 3 Mettre en œuvre des mesures prescrites au programme de contrôle de la qualité</b>				
<b>Éléments de la compétence</b>	<b>Indicateurs de performance ou éléments critères</b>	<b>Points d'observation pondérés</b>		
	3.3.3 Procède au calibrage des appareils et à l'étalonnage des systèmes analytiques.	3.3.3.1	Effectue les opérations de maintenance ou de mise au point recommandées avant le calibrage.	<b>1</b>
		3.3.3.2	Effectue les différentes opérations de calibrage et d'étalonnage conformément à la procédure et aux instructions techniques recommandées.	<b>1</b>
		3.3.3.3	Vérifie la validité du calibrage et de l'étalonnage des systèmes au terme de la procédure.	<b>2</b>
		3.3.3.4	Résout tout problème de non conformité du calibrage ou d'étalonnage des systèmes.	<b>2</b>
	3.3.4 Documente les opérations de calibrage et d'étalonnage effectuées.	3.3.4.1	Enregistre de façon adéquate la procédure de calibrage ou d'étalonnage utilisée ainsi que les résultats obtenus.	<b>2</b>
		3.3.4.2	Assure la conservation de la procédure de calibrage ou d'étalonnage et des résultats obtenus conformément aux politiques et à la réglementation en vigueur.	<b>1</b>

<b>Énoncé de la compétence : 3 Mettre en œuvre des mesures prescrites au programme de contrôle de la qualité</b>						
<b>Éléments de la compétence</b>		<b>Indicateurs de performance ou éléments critères</b>	<b>Points d'observation pondérés</b>			
3.4	Assure le contrôle des analyses effectuées en laboratoire et des systèmes utilisés.	3.4.1 Utilise des solutions de contrôle commerciales ou non commerciales.	3.4.1.1	Instaure des valeurs cibles des solutions de contrôle à l'intérieur des écarts acceptables fournis par le fabricant.	1	
			3.4.1.2	Valide les valeurs cibles de tout nouveau lot de solutions de contrôle selon les modalités prédéterminées.	2	
			3.4.1.3	Utilise les solutions de contrôle en respectant la fréquence d'utilisation déterminée en fonction des niveaux disponibles.	2	
			3.4.1.4	Dose correctement les solutions de contrôle.	2	
			3.4.1.5	Vérifie l'intégrité des solutions de contrôle de façon continue.	2	
		3.4.2	Effectue l'analyse statistique des contrôles.	3.4.2.1	S'assure de bien comprendre les règles de vérification de la fiabilité des résultats des analyses.	2
				3.4.2.2	S'assure de bien comprendre les limites de tolérance acceptables de chaque niveau de contrôle.	1
				3.4.2.3	Vérifie si les coefficients de variation des paramètres sont acceptables ou non.	1
		3.4.3	Assure le contrôle de la qualité des systèmes analytiques.	3.4.3.1	Effectue une corrélation entre les appareils principaux et les appareils de soutien selon une fréquence établie.	1
				3.4.3.2	Collabore à la détermination des interventions relatives aux signaux d'alarme et aux messages d'erreur.	1
				3.4.3.3	Collabore à l'établissement d'une procédure servant à déterminer les situations où il est nécessaire de valider les résultats.	1

<b>Énoncé de la compétence : 3 Mettre en œuvre des mesures prescrites au programme de contrôle de la qualité</b>					
<b>Éléments de la compétence</b>	<b>Indicateurs de performance ou éléments critères</b>	<b>Points d'observation pondérés</b>			
		3.4.3.4	Détermine les sources possibles d'erreurs analytiques.	1	
		3.4.3.5	Intervient de façon appropriée lorsque les valeurs des résultats de contrôle obtenus se situent hors limite.	2	
		3.4.3.6	S'assure que toute intervention soit consignée, datée et paraphée.	1	
	3.4.4	Assure le contrôle de la qualité des analyses qualitatives.	3.4.4.1	Assure le respect des exigences de conservation et les dates de péremption des contrôles.	2
			3.4.4.2	Exécute au moment opportun un contrôle positif et un contrôle négatif pour chaque série d'analyses qualitatives selon la méthode en vigueur au laboratoire.	2
	3.4.5	Vérifie la qualité des analyses sans matériel de contrôle.	3.4.5.1	Valide la méthode d'analyse avec exactitude et précision (exemple : relecture de lames en cytologie).	2
			3.4.5.2	Assure le suivi de procédures de contrôle.	1
			3.4.5.3	Entreprind une formation continue en matière de contrôle de la qualité des analyses.	1
	3.4.6	Participe aux opérations de contrôle externe de la qualité.	3.4.6.1	Comprend les tenants et aboutissants au programme externe de contrôle de la qualité en vigueur dans son laboratoire.	1
			3.4.6.2	Participe à l'analyse et au suivi des résultats du contrôle externe.	1

<b>Énoncé de la compétence : 3 Mettre en œuvre des mesures prescrites au programme de contrôle de la qualité</b>							
<b>Éléments de la compétence</b>		<b>Indicateurs de performance ou éléments critères</b>		<b>Points d'observation pondérés</b>			
		3.4.6.3	Participe à la détermination de mesures correctives en fonction des problèmes réels ou potentiels décelés.		<b>1</b>		
		3.4.6.4	Participe à la détermination des mesures d'amélioration de la performance du laboratoire en matière d'analyse.		<b>1</b>		
		3.4.7	Participe à la détermination des valeurs de référence.	3.4.7.1	Collabore avec les instances médicales responsables à la détermination des valeurs de référence pour chacune des analyses effectuées.		<b>1</b>
				3.4.7.2	Collabore à la vérification des valeurs de référence lors de tout changement apporté au processus analytique.		<b>1</b>
3.5	Assure la qualité des résultats des analyses.	3.5.1	Vérifie la validité des résultats obtenus.	3.5.1.1	Prend en compte tous les paramètres associés aux différentes analyses aux fins de la validation des résultats obtenus.	<b>2</b>	
				3.5.1.2	Vérifie les résultats d'analyses en regard des écarts, des valeurs de référence et des valeurs critiques établis et attendus.	<b>2</b>	
				3.5.1.3	Vérifie la corrélation entre le résultat actuel et le résultat précédent.	<b>2</b>	
				3.5.1.4	Vérifie la corrélation entre le résultat actuel et les renseignements cliniques, le diagnostic et le traitement du patient.	<b>2</b>	
				3.5.1.5	S'assure de la corrélation entre le résultat et les autres examens de laboratoire.	<b>2</b>	
				3.5.1.6	Identifie la cause de résultats peu plausibles.	<b>2</b>	

<b>Énoncé de la compétence : 3                      Mettre en œuvre des mesures prescrites au programme de contrôle de la qualité</b>					
<b>Éléments de la compétence</b>	<b>Indicateurs de performance ou éléments critères</b>	<b>Points d'observation pondérés</b>			
		3.5.1.7	Agit selon les procédures établies et dans l'intérêt du patient en matière de suivi et de communication.	<b>2</b>	
	3.5.2	Met en application les procédures prévues en regard de valeurs critiques.	3.5.2.1	Participe à la détermination des valeurs critiques.	<b>1</b>
			3.5.2.2	Participe à la détermination d'une politique et d'une procédure en matière de traitement et d'acheminement d'un résultat critique.	<b>1</b>
			3.5.2.3	Assume la responsabilité de la transmission d'un résultat critique.	<b>3</b>
	3.5.3	Applique la procédure de validation automatique des résultats.	3.5.3.1	Assure un suivi continu du contrôle de la qualité de la validation automatique des résultats.	<b>2</b>
			3.5.3.2	Applique des mesures de sécurité appropriées afin d'assurer la fiabilité du système de validation automatique.	<b>2</b>

## Domaine d'intervention : La santé et la sécurité au travail

Énoncé de la compétence : 4 Exercer sa profession de façon sécuritaire				
Éléments de la compétence	Indicateurs de performance ou éléments critères	Points d'observation pondérés		
4.1 Adopte les mesures nécessaires à la protection de sa personne et de celle des autres.	4.1.1 Applique les principes des précautions universelles.	4.1.1.1	Évalue le niveau de risque et de dangerosité de diverses situations vécues en milieu de travail.	1
		4.1.1.2	Applique à diverses situations les mesures de sécurité appropriées.	2
		4.1.1.3	S'assure que tous les professionnels du laboratoire sont informés et formés en matière de santé et de sécurité au travail.	1
	4.1.2 Porte des vêtements protecteurs appropriés aux circonstances.	4.1.2.1	Évalue les besoins de vêtements protecteurs en fonction du risque établi et observé.	1
		4.1.2.2	Porte gants, sarraus, masques et visières appropriés et aux moments opportuns.	2
	4.1.3 Diminue les risques potentiels inhérents aux échantillons biologiques.	4.1.3.1	Adopte les mesures adéquates de prévention des infections lors de la manipulation de tout spécimen.	2
		4.1.3.2	Adopte les mesures d'hygiène recommandées à l'intérieur et à l'extérieur du laboratoire.	2
		4.1.3.3	Utilise adéquatement les contenants réglementaires pour l'élimination des déchets biologiques.	3*
		4.1.3.4	Utilise adéquatement tous les équipements de laboratoire lors de la manipulation de produits biologiques telles les enceintes de biosécurité.	2

Énoncé de la compétence : 4 Exercer sa profession de façon sécuritaire				
Éléments de la compétence	Indicateurs de performance ou éléments critères	Points d'observation pondérés		
	4.1.4 Agit correctement en situation d'urgence ou d'accident.	4.1.4.1	Applique les mesures de premiers soins dans le cas d'accidents.	2
		4.1.4.2	Utilise correctement les appareils de sécurité du laboratoire.	2
		4.1.4.3	Applique efficacement les mesures prévues en cas d'urgence ou d'incendie.	2
		4.1.4.4	Se conforme aux procédures en vigueur en matière de fuite ou de déversement de matières infectieuses ou de produits dangereux.	2
4.2 Utilise les matériaux et les équipements de façon sécuritaire.	4.2.1 Gère les produits chimiques, biologiques, les colorants, les réactifs et autres solutions conformément à la législation.	4.2.1.1	Interprète avec justesse les symboles du Système d'information sur les matières dangereuses utilisées au travail.	2
		4.2.1.2	Assure l'utilisation, l'étiquetage et l'entreposage adéquats et sécuritaires des produits chimiques.	2
		4.2.1.3	Assure l'utilisation, l'étiquetage et l'entreposage adéquats et sécuritaires des agents carcinogènes ou radioactifs.	2
		4.2.1.4	Applique les précautions prescrites lors de la manipulation de produits carcinogènes ou radioactifs.	2
		4.2.1.5	Manipule, transporte et dispose des produits biologiques, chimiques et radioactifs conformément à la législation actuelle.	2
		4.2.1.6	Applique adéquatement les mesures relatives à la santé et à la sécurité en cas d'exposition de produits dangereux.	2
		4.2.1.7	Documente l'inventaire et les opérations de suivi de tous les produits concernés.	1

Énoncé de la compétence : 4 Exercer sa profession de façon sécuritaire				
Éléments de la compétence	Indicateurs de performance ou éléments critères	Points d'observation pondérés		
	4.2.2 Adopte un comportement sécuritaire en regard de l'utilisation des équipements, des appareils et des différents instruments de laboratoire.	4.2.2.1	Manipule et dispose des objets pointus et tranchants conformément à la politique institutionnelle.	3*
		4.2.2.2	Désinfecte et stérilise adéquatement ce qui doit l'être.	2
		4.2.2.3	Range les équipements, les appareils et les instruments de façon appropriée.	2



## Domaine d'intervention : Le professionnalisme et l'éthique

Énoncé de la compétence : 5 Agir avec professionnalisme et de façon éthique en toutes circonstances					
Éléments de la compétence		Indicateurs de performance ou éléments critères	Points d'observation pondérés		
5.1	Agit conformément au Code de déontologie de l'OPTMQ.	5.1.1 Exerce sa profession avec compétence et intégrité et assume la responsabilité des actes professionnels posés.	5.1.1.1	Agit à l'intérieur des limites de ses compétences professionnelles et des moyens dont il ou elle dispose.	2
			5.1.1.2	Évite de travailler dans des conditions susceptibles de compromettre la qualité de ses services.	2
			5.1.1.3	S'abstient de transmettre des résultats erronés ou incomplets.	3
			5.1.1.4	S'abstient de tout comportement pouvant perturber le patient et les collègues.	1
			5.1.1.5	Respecte la vie de tout patient.	2
			5.1.1.6	Prend en compte les conséquences prévisibles que peuvent avoir ses travaux professionnels sur la société.	1
			5.1.1.7	Appuie toute mesure susceptible d'améliorer la disponibilité et la qualité de ses services professionnels.	1
			5.1.1.8	Avisé les instances concernées de toutes pratiques jugées dangereuses et préjudiciables à la qualité des actes posés ou à la sécurité des patients.	2
			5.1.1.9	Signe toutes les interventions effectuées sous sa responsabilité.	1

<b>Énoncé de la compétence : 5                      Agir avec professionnalisme et de façon éthique en toutes circonstances</b>					
<b>Éléments de la compétence</b>	<b>Indicateurs de performance ou éléments critères</b>	<b>Points d'observation pondérés</b>			
		5.1.1.10	Maintient ses connaissances et ses compétences professionnelles à jour.	<b>1</b>	
		5.1.1.11	Agit afin de favoriser les mesures d'éducation et d'information dans son domaine.	<b>1</b>	
	5.1.2	Se comporte de façon irréprochable.	5.1.2.1	Agit avec courtoisie, dignité, modération et objectivité.	<b>1</b>
	5.1.3	Agit avec désintéressement et indépendance.	5.1.3.1	Subordonne son intérêt personnel à celui du patient.	<b>2</b>
			5.1.3.2	Ne se laisse pas influencer par toute intervention d'un tiers pouvant porter préjudice au patient.	<b>2</b>
			5.1.3.3	S'abstient de recevoir ou de verser tout avantage ou toute commission, en plus de sa rémunération.	<b>1</b>
	5.1.4	Agit avec diligence et disponibilité.	5.1.4.1	Fait preuve de diligence et de disponibilité raisonnables.	<b>1</b>
			5.1.4.2	Fournit son opinion dans le plus bref délai possible, lorsque consulté par un autre membre de l'Ordre ou par tout autre professionnel.	<b>1</b>
	5.1.5	Demande des honoraires justes et raisonnables.	5.1.5.1	Demande des honoraires justifiés par les circonstances et proportionnés aux services professionnels rendus.	<b>1</b>
			5.1.5.2	Fixe le montant de ses honoraires en fonction de son expérience, du temps consacré à l'intervention, de la difficulté et de l'importance de cette dernière et de circonstances exceptionnelles.	<b>1</b>

<b>Énoncé de la compétence : 5 Agir avec professionnalisme et de façon éthique en toutes circonstances</b>				
<b>Éléments de la compétence</b>	<b>Indicateurs de performance ou éléments critères</b>	<b>Points d'observation pondérés</b>		
		5.1.5.3	Partage ses honoraires avec un autre professionnel en fonction de la répartition des responsabilités et des services rendus.	<b>1</b>
	5.1.6 Assume tout mandat avec responsabilité.	5.1.6.1	Engage pleinement sa responsabilité civile personnelle.	<b>1</b>
	5.1.7 Évite les actes dérogatoires à la profession.	5.1.7.1	N'exerce pas sa profession sous l'influence de toute substance pouvant diminuer ses compétences professionnelles.	<b>2</b>
		5.1.7.2	Ne produit aucun rapport d'analyse ou d'examen qu'il sait être faux.	<b>3</b>
		5.1.7.3	Ne permet pas qu'une personne qui n'est pas membre de l'Ordre soit désignée comme technologiste médical.	<b>1</b>
		5.1.7.4	Informe les instances concernées de toute décision judiciaire ou disciplinaire dont il ferait l'objet.	<b>1</b>
	5.1.8 Gère adéquatement le secret professionnel.	5.1.8.1	Évite toute indiscretion ou usage inadéquat de renseignements confidentiels pouvant compromettre le secret professionnel.	<b>1</b>
		5.1.8.2	Communique un renseignement protégé par le secret professionnel lorsque les circonstances l'exigent et seulement en vue d'assurer la protection de personnes.	<b>1</b>
5.2 Démontre les qualités intellectuelles et émotionnelles requises.	5.2.1 Exerce une bonne capacité d'analyse.	5.2.1.1	Interprète correctement les questions claires et y répond adéquatement.	<b>1</b>
		5.2.1.2	Définit correctement les concepts usuels.	<b>1</b>
		5.2.1.3	Interprète correctement les questions plus complexes ou demande des précisions avec pertinence.	<b>1</b>

<b>Énoncé de la compétence : 5 Agir avec professionnalisme et de façon éthique en toutes circonstances</b>				
<b>Éléments de la compétence</b>	<b>Indicateurs de performance ou éléments critères</b>	<b>Points d'observation pondérés</b>		
		5.2.1.4	Répond de façon articulée aux questions qui nécessitent l'élaboration d'un raisonnement logique.	<b>1</b>
		5.2.1.5	Identifie de façon distincte tous les éléments des situations ou des problèmes qui lui sont soumis.	<b>1</b>
		5.2.1.6	Identifie les avenues possibles de solution en lien avec les éléments de son analyse des situations ou des problèmes qui lui sont soumis.	<b>1</b>
	5.2.2 Réagit adéquatement à des situations urgentes ou chargées sur le plan émotionnel.	5.2.2.1	Gère adéquatement son stress et son état émotionnel en situation d'urgence.	<b>2</b>
		5.2.2.2	Applique les mesures requises selon la situation même dans un contexte difficile sur le plan émotif.	<b>2</b>
		5.2.2.3	Perçoit bien l'état émotionnel des personnes présentes et agit adéquatement.	<b>2</b>
	5.2.3 Fait preuve d'autonomie.	5.2.3.1	Agit professionnellement avec ou sans supervision.	<b>1</b>
		5.2.3.2	Prend et assume des décisions pertinentes dans le cadre de ses activités professionnelles.	<b>1</b>
		5.2.3.3	Planifie et organise son propre travail de concert avec ses collègues et la charge de travail globale du laboratoire.	<b>1</b>

## Domaine d'intervention : Prélèvements

Énoncé de la compétence : 6 Effectuer les opérations préalables au PRÉLÈVEMENT				
Éléments de la compétence	Indicateurs de performance ou éléments critères	Points d'observation pondérés		
6.1 Prépare le matériel.	6.1.1 Prépare les formulaires en respect de l'ordonnance.	6.1.1.1	S'assure de bien comprendre l'ordonnance en toutes circonstances.	2
		6.1.1.2	Identifie les formulaires d'analyse selon les politiques en vigueur.	1
		6.1.1.3	S'assure d'y inscrire toutes les informations requises.	2
	6.1.2 Détermine la méthode de prélèvement.	6.1.2.1	Analyse attentivement les exigences liées à la nature de l'échantillon ou du spécimen à prélever.	2
		6.1.2.2	Choisit la méthode de prélèvement appropriée en fonction de la nature de ce dernier et des contraintes anatomiques, physiologiques et médicales.	2
	6.1.3 Sélectionne le matériel.	6.1.3.1	Détermine tout le matériel adéquat en fonction du type de prélèvement à effectuer.	2
		6.1.3.2	S'assure de la disponibilité et de la réquisition du matériel nécessaire.	1
	6.1.4 Désinfecte le matériel.	6.1.4.1	S'assure de la stérilité du matériel qui doit l'être normalement.	2
		6.1.4.2	Désinfecte adéquatement le matériel qui doit l'être.	2
6.2 Accueille le patient.	6.2.1 Accueille avec courtoisie le patient.	6.2.1.1	S'identifie en mentionnant son nom et sa profession.	1
		6.2.1.2	Explique clairement le but de sa présence.	1

<b>Énoncé de la compétence : 6                      Effectuer les opérations préalables au PRÉLÈVEMENT</b>			
<b>Éléments de la compétence</b>	<b>Indicateurs de performance ou éléments critères</b>	<b>Points d'observation pondérés</b>	
	6.2.2 Vérifie l'identité du patient.	6.2.2.1 Identifie de façon positive un patient conscient.	<b>2</b>
		6.2.2.2 S'assure de la parfaite correspondance entre cette identification et les renseignements qui sont indiqués sur le formulaire de demande d'analyses ou sur le bracelet d'identification du patient.	<b>2</b>
		6.2.2.3 Corrige toute discordance constatée avant de procéder à tout prélèvement.	<b>2</b>
		6.2.2.4 Demande à une personne responsable d'identifier le patient en cas d'incapacité de ce dernier.	<b>2</b>
		6.2.2.5 Utilise, le cas échéant, une identification temporaire selon les politiques établies.	<b>2</b>
		6.2.2.6 S'assure de la corrélation entre le nouveau numéro permanent assigné au moment opportun à un patient et le numéro temporaire accordé le cas échéant.	<b>2</b>
	6.2.3 Transmet clairement l'information pertinente à qui de droit.	6.2.3.1 Vérifie attentivement les exigences propres aux analyses demandées, notamment en regard des restrictions alimentaires et temporelles.	<b>1</b>
		6.2.3.2 Explique clairement la procédure au patient afin de l'informer et de le sécuriser.	<b>1</b>
		6.2.3.3 S'assure que les exigences d'analyses soient respectées.	<b>2</b>

<b>Énoncé de la compétence : 6 Effectuer les opérations préalables au PRÉLÈVEMENT</b>				
<b>Éléments de la compétence</b>	<b>Indicateurs de performance ou éléments critères</b>	<b>Points d'observation pondérés</b>		
	6.2.4 S'assure d'obtenir le consentement du patient.	6.2.4.1	Respecte le fait que toute personne est inviolable et qu'elle a droit à son intégrité.	<b>1</b>
6.3 Administre des médicaments ou d'autres substances sur ordonnance en fonction des analyses prescrites.	6.3.1 Prépare un médicament ou une substance selon une ordonnance.	6.3.1.1	Effectue le mélange précis des composantes nécessaires à la préparation du bon médicament ou de la bonne substance et ce à la bonne dose.	<b>3*</b>
		6.3.1.2	Identifie le patient sans équivoque et vérifie la présence d'allergies.	<b>3*</b>
		6.3.1.3	S'assure de connaître parfaitement la bonne voie d'administration du médicament ou de la substance prescrite.	<b>3*</b>
		6.3.1.4	S'assure de connaître parfaitement la bonne heure d'administration du médicament ou de la substance prescrite.	<b>2</b>
	6.3.2 Effectue l'injection le cas échéant.	6.3.2.1	Insère correctement l'aiguille.	<b>2</b>
		6.3.2.2	S'assure que le médicament ou la substance prescrite soit injecté adéquatement.	<b>2</b>
		6.3.2.3	Retire l'aiguille et dispose du matériel contaminé de façon appropriée.	<b>3*</b>
	6.3.3 Intervient auprès du patient en cas de problème.	6.3.3.1	Reconnaît toute complication affectant le patient et intervient dans le cadre de ses responsabilités.	<b>2</b>
		6.3.3.2	Avisé un professionnel lorsque la situation l'exige.	<b>2</b>

<b>Énoncé de la compétence : 7                      Prélever des échantillons</b>				
<b>Éléments de la compétence</b>		<b>Indicateurs de performance ou éléments critères</b>	<b>Points d'observation pondérés</b>	
7.1 Prépare le site de prélèvement.	7.1.1 Choisit le site de prélèvement.	7.1.1.1	Adopte les mesures d'hygiène nécessaires.	<b>2</b>
		7.1.1.2	Positionne adéquatement le patient en respect du confort et de la sécurité de cette dernière ou de ce dernier.	<b>2</b>
		7.1.1.3	Sélectionne judicieusement les veines dans le cas de ponction veineuse.	<b>2</b>
		7.1.1.4	Sélectionne judicieusement le site dans le cas de ponction capillaire.	<b>2</b>
	7.1.2 Aseptise le site de prélèvement.	7.1.2.1	Prépare un tampon de gaze d'une solution d'alcool isopropylique appropriée.	<b>1</b>
		7.1.2.2	Nettoie le site adéquatement.	<b>2</b>
		7.1.2.3	Laisse sécher suffisamment le site de prélèvement.	<b>1</b>
7.2 Applique les techniques permettant d'obtenir un échantillon sanguin.	7.2.1 Prélève un échantillon sanguin par ponction veineuse.	7.2.1.1	Fixe le tourniquet au bon endroit et de façon sécuritaire en respect des normes en vigueur.	<b>2</b>
		7.2.1.2	Prend en compte tous les facteurs pouvant déterminer la sélection finale de la veine où la ponction sera faite.	<b>2</b>
		7.2.1.3	Introduit correctement un instrument dans une veine périphérique et effectue la ponction veineuse selon la méthode et les normes en vigueur.	<b>2</b>
		7.2.1.4	Respecte l'ordre recommandé de prélèvement des tubes.	<b>2</b>

Énoncé de la compétence : 7 Prélever des échantillons						
Éléments de la compétence	Indicateurs de performance ou éléments critères	Points d'observation pondérés				
		7.2.1.5	Résout adéquatement les difficultés rencontrées lors de la ponction.	2		
		7.2.1.6	Retire adéquatement l'aiguille.	1		
		7.2.1.7	Vérifie l'état du site de la ponction et intervient en conséquence.	1		
	7.2.2	Prélève un échantillon sanguin par ponction capillaire.	7.2.2.1	Détermine, réchauffe et désinfecte le site de la ponction.	2	
			7.2.2.2	Effectue la ponction capillaire selon la méthode et les normes en vigueur.	2	
			7.2.2.3	Éponge correctement la première goutte de sang afin d'éviter toute contamination de l'échantillon.	1	
			7.2.2.4	Respecte l'ordre de prélèvement des tubes capillaires.	2	
			7.2.2.5	Applique adéquatement une méthode pour favoriser l'écoulement du sang.	1	
			7.2.2.6	Procède méthodiquement à la cueillette des échantillons.	1	
			7.2.2.7	Applique une pression sur le site de la ponction afin d'arrêter l'écoulement du sang.	1	
7.3	Applique les techniques de prélèvement de spécimens.	7.3.1	Prélève des spécimens du nez, de la gorge, des oreilles et des yeux.	7.3.1.1	Effectue le prélèvement selon les normes en vigueur.	2
				7.3.1.2	Introduit correctement un instrument dans et au-delà du pharynx.	2
				7.3.1.3	Introduit correctement un instrument dans et au-delà du vestibule nasal.	1

<b>Énoncé de la compétence : 7                      Prélèver des échantillons</b>					
<b>Éléments de la compétence</b>	<b>Indicateurs de performance ou éléments critères</b>	<b>Points d'observation pondérés</b>			
		7.3.1.4	Effectue le prélèvement des spécimens selon les normes en vigueur.	<b>1</b>	
		7.3.1.5	Documente la collecte des spécimens.	<b>1</b>	
		7.3.1.6	Adopte les précautions nécessaires en regard de la santé.	<b>1</b>	
	7.3.2	Prélève des spécimens de la peau, des plaies et des lésions cutanées.	7.3.2.1	Effectue le prélèvement des spécimens selon les normes en vigueur.	<b>1</b>
			7.3.2.2	Documente la collecte des spécimens.	<b>1</b>
			7.3.2.3	Adopte les précautions nécessaires en regard de la santé.	<b>1</b>
	7.3.3	Prélève des spécimens des seins et du vagin.	7.3.3.1	Introduit correctement un instrument dans et au-delà des grandes lèvres	<b>2</b>
			7.3.3.2	Effectue le prélèvement selon les normes en vigueur.	<b>2</b>
			7.3.3.3	Documente la collecte des spécimens.	<b>1</b>
			7.2.3.4	Adopte les précautions nécessaires en regard de la santé.	<b>1</b>
	7.3.4	Prélève des spécimens de l'urètre, de la vessie et du rectum.	7.3.4.1	Introduit correctement un instrument dans et au-delà du méat urinaire.	<b>2</b>
			7.3.4.2	Introduit correctement un instrument dans et au-delà de la marge de l'anus.	<b>1</b>
			7.3.4.3	Effectue le prélèvement des spécimens selon les normes en vigueur.	<b>1</b>

Énoncé de la compétence : 7                      Prélever des échantillons						
Éléments de la compétence		Indicateurs de performance ou éléments critères		Points d'observation pondérés		
		7.3.4.4		Documente la collecte des spécimens.	1	
		7.3.4.5		Adopte les précautions nécessaires en regard de la santé.	1	
7.4	Assure le suivi du patient après avoir effectué un prélèvement.	7.4.1	S'assure que le patient récupère bien.	7.4.1.1	Prend adéquatement et au besoin les signes vitaux du patient.	1
				7.4.1.2	Explique clairement à la patiente ou au patient les consignes à suivre.	1
	7.4.2	Intervient auprès du patient en cas de problème.	7.4.2.1	Reconnaît rapidement toute complication affectant le patient et intervient dans le cadre de ses responsabilités.	2	
			7.4.2.2	Applique correctement les techniques de RCR au besoin.	2	
			7.4.2.3	Demande l'aide d'un autre professionnel lorsque la situation l'exige.	2	
7.5	Assure l'intégrité des spécimens.	7.5.1	Effectue l'étiquetage des spécimens.	7.5.1.1	Respecte la règle de la double identification des spécimens.	2
				7.5.1.2	Vérifie systématiquement l'identification des spécimens.	2
				7.5.1.3	Inscrit les spécimens dans le système désigné du laboratoire.	1
	7.5.2	Adopte les mesures de conservation appropriées.	7.5.2.1	S'informe des procédures de conservation des spécimens dans le répertoire des analyses du laboratoire.	1	
			7.5.2.2	Respecte les délais de conservation des spécimens en vigueur.	2	

Énoncé de la compétence : 7                      Prélever des échantillons				
Éléments de la compétence	Indicateurs de performance ou éléments critères	Points d'observation pondérés		
	7.5.3 Achemine les spécimens au laboratoire.	7.5.2.3	Respecte les conditions particulières de conservation requises selon le type d'analyse demandé.	2
		7.5.3.1	Classifie les spécimens en fonction du niveau infectieux, du niveau de risque et du niveau d'urgence qu'ils représentent.	2
		7.5.3.2	Observe les pratiques reconnues en matière de prévention dès lors du transport de ces derniers.	2
		7.5.3.3	Prend en compte les conditions de transport spécifiques aux différents types de spécimens.	2

## Domaine d'intervention : Biochimie

Énoncé de la compétence : 8 Effectuer les opérations préalables aux analyses - BIOCHIMIE					
Éléments de la compétence		Indicateurs de performance ou éléments critères		Points d'observation pondérés	
8.1 Planifie les travaux d'analyse.	8.1.1 Assure la mise en place de mesures relatives à la santé et à la sécurité.	8.1.1.1	S'informe de la nature des risques propres au laboratoire et inhérents au domaine.		1
		8.1.1.2	S'informe au sujet des équipements de protection individuels et collectifs disponibles au laboratoire.		1
		8.1.1.3	Évalue les risques associés aux produits dangereux utilisés dans le domaine.		1
		8.1.1.4	Détermine les situations qui exigent des mesures de protection spécifiques.		1
		8.1.1.5	Utilise à bon escient toute documentation relative à la santé et à la sécurité et du système d'enregistrement des incidents, des accidents et des mesures correctives apportées.		1
		8.1.1.6	Adopte les mesures appropriées.		1
	8.1.2 Détermine les priorités d'analyse.	8.1.2.1	Évalue la charge de travail dans sa globalité en référence aux capacités du laboratoire et de son personnel.		1
		8.1.2.2	Évalue l'importance relative des différentes analyses demandées en fonction de tous les facteurs pertinents : délais, urgence, état des patients, conditions de conservation des échantillons, etc.		2

Énoncé de la compétence : 8 Effectuer les opérations préalables aux analyses - BIOCHIMIE					
Éléments de la compétence		Indicateurs de performance ou éléments critères		Points d'observation pondérés	
		8.1.2.3	Établit la liste des analyses à effectuer en ordre d'importance.		<b>2</b>
8.2 Effectue la préparation du matériel nécessaire aux analyses.	8.2.1 Prépare les réactifs, colorants et toutes autres solutions nécessaires.	8.2.1.1	Vérifie méticuleusement le bon état des solutions de contrôle.		<b>2</b>
		8.2.1.2	Valide les valeurs cibles des solutions de contrôle.		<b>2</b>
		8.2.1.3	Prépare les réactifs nécessaires en respect des directives et des modalités prescrites.		<b>1</b>
		8.2.1.4	Prépare les colorants nécessaires selon les modalités établies.		<b>1</b>
	8.2.2 Assure le bon fonctionnement et la propreté du matériel.	8.2.2.1	S'assure de bien comprendre les directives du fabricant et les spécifications techniques afférentes à l'utilisation du matériel de laboratoire.		<b>1</b>
		8.2.2.2	S'approprie, pour chacun des appareils utilisés, le principe de fonctionnement, la linéarité, les interférences, les mesures correctives, le contrôle de la qualité, l'entretien préventif et les sources d'erreurs.		<b>2</b>
		8.2.2.3	Nettoie le matériel et les surfaces de travail de façon appropriée.		<b>1</b>
		8.2.2.4	Vérifie les paramètres de fonctionnement des appareils et ajuste le calibrage des appareils qui le doivent.		<b>2</b>
		8.2.2.5	Résout tout problème mineur de fonctionnement des appareils et instruments.		<b>1</b>

Énoncé de la compétence : 8 Effectuer les opérations préalables aux analyses - BIOCHIMIE				
Éléments de la compétence		Indicateurs de performance ou éléments critères	Points d'observation pondérés	
8.3 Prépare les échantillons	8.3.1 Se conforme aux critères de qualité en vigueur en matière de réception et de traitements des échantillons de sang, d'urine et d'autres liquides biologiques.	8.3.1.1	Vérifie si les échantillons reçus sont conformes aux critères de qualité déterminés pour l'analyse.	2
		8.3.1.2	Applique le protocole de rejet des spécimens en vigueur.	1
		8.3.1.3	Remet au requérant un rapport écrit expliquant la raison du rejet d'un spécimen.	1
		8.3.1.4	Complète adéquatement le registre d'échantillons dès leur réception.	1
		8.3.1.5	Confectionne divers frottis conformément aux conditions et aux critères de qualité exigés.	1
		8.3.1.6	Effectue l'étalement des frottis en fonction des exigences propres aux diverses analyses requises.	1
	8.3.2 Valide l'identification des échantillons.	8.3.2.1	S'assure, sur réception, de la présence de toutes les informations pertinentes en regard de l'identification des échantillons.	3
		8.3.2.2	Inscrit au registre d'échantillons toutes les informations pertinentes pour chacun des échantillons réceptionnés.	1
	8.3.3 S'assure du respect des procédures prescrites relativement au transport et aux conditions de conservation des échantillons.	8.3.3.1	Vérifie si les conditions de transport des échantillons ont bel et bien été respectées.	1

Énoncé de la compétence : 8 Effectuer les opérations préalables aux analyses - BIOCHIMIE				
Éléments de la compétence	Indicateurs de performance ou éléments critères	Points d'observation pondérés		
		8.3.3.2	S'assure du respect des exigences pré analytiques spécifiques aux analyses biochimiques, notamment en matière de délais et de conditions de conservation des échantillons.	2
8.4 Applique les procédures, techniques et politiques établies.	8.4.1 Applique les politiques et les directives générales du service.	8.4.1.1	Agit en respect de la structure organisationnelle du laboratoire et du partage des responsabilités.	1
		8.4.1.2	Respecte les directives relatives au contrôle des documents.	1
		8.4.1.3	Respecte les directives en matière de formation initiale et continue.	1
		8.4.1.4	Respecte les directives en matière de confidentialité des renseignements.	1
		8.4.1.5	Respecte les directives en matière de sécurité au laboratoire et d'intervention en situation d'urgence.	2
		8.4.1.6	Agit conformément à toutes les politiques de gestion interne et de relations externes avec des organismes associés.	1
		8.4.1.7	Agit en conformité aux procédures établies en cas de panne de courant ou de panne informatique.	1
		8.4.2 S'assure de pouvoir mettre en application le mode opératoire spécifique à toutes les techniques en usage au laboratoire.	8.4.2.1	Explique clairement les exigences spécifiques aux différents types d'échantillons et de spécimens.

Énoncé de la compétence : 8                      Effectuer les opérations préalables aux analyses - BIOCHIMIE					
Éléments de la compétence	Indicateurs de performance ou éléments critères	Points d'observation pondérés			
		8.4.2.2	Décrit en séquence logique l'ensemble des étapes et des modalités de préparation des échantillons en vue de l'analyse.	1	
		8.4.2.3	Décrit l'ensemble des modalités associées à chacune des techniques d'analyse en matière de matériel à utiliser, d'étapes du processus, de calcul, de contrôle de la qualité, d'intervalles des valeurs de référence et d'interférences possibles.	1	
		8.4.2.4	Explique clairement les modalités d'interprétation des résultats et de validation des techniques utilisées.	1	
		8.4.2.5	Valide adéquatement l'exactitude d'une nouvelle technique ou d'un changement dans l'équipement.	1	
	8.4.3	Revoit les procédures d'utilisation des instruments et des appareils du laboratoire.	8.4.3.1	Est en mesure de calibrer les instruments et les appareils du laboratoire.	1
			8.4.3.2	Opère les instruments et appareils de laboratoire conformément au manuel des procédures d'utilisation.	2
			8.4.3.3	Respecte le calendrier des entretiens préventifs prévus pour chacun des instruments et des appareils.	1
			8.4.3.4	Procède aux opérations d'entretien préventif ou correctif des instruments et des appareils selon les étapes prévues au manuel.	1

Énoncé de la compétence : 8 Effectuer les opérations préalables aux analyses - BIOCHIMIE				
Éléments de la compétence	Indicateurs de performance ou éléments critères	Points d'observation pondérés		
		8.4.3.5	Respecte la fréquence de vérification de l'exactitude et de la précision décrite.	2
	8.4.4 S'approprie les dernières mises à jour du manuel des procédures du système informatique.	8.4.4.1	Utilise à bon escient le répertoire des différents codes informatiques nécessaires à la saisie des données.	1
	8.4.5 S'assure du respect des politiques générales en regard du contrôle de la qualité et des valeurs de référence.	8.4.5.1	Applique les mesures de surveillance de la qualité aux réactifs, aux produits, à l'instrumentation et à l'équipement spécialisé du laboratoire.	2
		8.4.5.2	Assure l'application et le suivi adéquats des procédures de standardisation prévues dans le cas des analyses effectuées sans matériel commercial de contrôle.	1
		8.4.5.3	Participe au programme externe de contrôle de qualité en vigueur.	1
		8.4.5.4	Applique les mesures prévues dans le cadre des politiques et des protocoles relatifs à la non conformité.	1

Énoncé de la compétence : 9 Effectuer les analyses - BIOCHIMIE						
Éléments de la compétence		Indicateurs de performance ou éléments critères			Points d'observation pondérés	
9.1 Analyse les échantillons.	9.1.1 Mesure différents paramètres (les gaz et pH sanguins, électrolytes, osmolalité, activités des enzymes, etc.).	9.1.1.1	Détecte la présence de bandes d'allure monoclonale à l'électrophorèse des protéines sériques (EPS) et effectue une immunofixation en respect du protocole établi.	1		
		9.1.1.2	Effectue les analyses de laboratoire nécessaires à l'établissement précis d'un profil lipidique (cholestérol total, triglycérides, C-HDL et C-LDL).	1		
		9.1.1.3	Établit avec précision le taux de glycémie à jeun avant d'effectuer le test d'hyperglycémie provoquée orale.	2		
		9.1.1.4	Exécute un test de dépistage du diabète par hyperglycémie provoquée orale.	1		
		9.1.1.5	Évalue le taux d'hémoglobine glyquée selon le protocole établi.	1		
		9.1.1.6	Dépiste le taux d'albuminurie par l'établissement du ratio albumine/créatinine sur une miction et confirme ce résultat adéquatement.	1		
		9.1.1.7	Mesure avec précision le taux des électrolytes sériques (sodium, potassium, chlorure).	1		
		9.1.1.8	Effectue les analyses de base des enzymes selon les recommandations.	1		
		9.1.1.9	Établit avec précision le dosage de l'urée (BUN) et de la créatinine selon les protocoles en vigueur.	1		
		9.1.1.10	Mesure avec précision le pH et les gaz sanguins.	1		
		9.1.1.11	Mesure avec précision tout autre paramètre selon la requête formulée.	1		

Énoncé de la compétence : 9                      Effectuer les analyses - BIOCHIMIE				
Éléments de la compétence	Indicateurs de performance ou éléments critères	Points d'observation pondérés		
	9.1.2    Établit le dosage d'anticorps, de vitamines, d'hormones et de marqueurs tumoraux.	9.1.2.1	Effectue un bilan thyroïdien avec précision.	1
		9.1.2.2	Établit avec précision le dosage de l'antigène prostatique APS.	1
		9.1.2.3	Effectue un test de grossesse urinaire ou sanguin (HCG ou Bêta-HCG qualitatif) selon les normes en vigueur.	1
		9.1.2.4	Applique avec rigueur la méthode de recherche de chaînes légères libres dans l'urine (protéines de Bence Jones).	1
		9.1.2.5	Effectue adéquatement des examens visuel et chimique par microscopie urinaire.	1
		9.1.2.6	Établit avec précision le dosage de prolactine.	1
		9.1.2.7	Établit la mesure exacte de LH, de FSH et d'estradiol.	1
		9.1.2.8	Établit avec précision tout autre dosage requis.	1
	9.1.3    Identifie et mesure des substances toxiques et des médicaments.	9.1.3.1	Mesure avec précision le taux de tricycliques dans un échantillon de sang.	1
		9.1.3.2	Détecte la présence de drogues de rue dans un échantillon d'urine.	1
		9.1.3.3	Détecte avec précision la présence d'acétaminophène.	1
		9.1.3.4	Détecte avec précision la présence de salicylates.	1
		9.1.3.5	Détecte, sur demande et avec précision, dans des échantillons de sang ou d'urine la présence de toute autre substance toxique.	1

<b>Énoncé de la compétence : 9                      Effectuer les analyses - BIOCHIMIE</b>				
<b>Éléments de la compétence</b>	<b>Indicateurs de performance ou éléments critères</b>	<b>Points d'observation pondérés</b>		
9.2 Interprète les résultats des analyses biochimiques.	9.2.1 S'assure du contrôle constant de la qualité et des résultats obtenus.	9.2.1.1	Applique avec rigueur les protocoles et les mesures prescrites en matière de contrôle de la qualité des analyses.	<b>2</b>
		9.2.1.2	Traite les données des différentes analyses effectuées (DELTA CHECK) à des fins de validation.	<b>2</b>
		9.2.1.3	Vérifie systématiquement la validité des résultats obtenus en référence aux écarts établis.	<b>2</b>
		9.2.1.4	Produit et signe un rapport exact des résultats.	<b>3</b>

<b>Énoncé de la compétence : 10 Documenter et communiquer les résultats de laboratoire - BIOCHIMIE</b>				
<b>Éléments de la compétence</b>		<b>Indicateurs de performance ou éléments critères</b>	<b>Points d'observation pondérés</b>	
10.1 Transmet les résultats.	10.1.1 Vérifie la validité des résultats.	10.1.1.1 Valide tout résultat en regard des valeurs de référence.		<b>2</b>
		10.1.1.2 Vérifie la corrélation entre le résultat et les renseignements cliniques, le diagnostic et le traitement du patient, ou entre le résultat et les autres examens du laboratoire.		<b>2</b>
		10.1.1.3 Valide un résultat peu plausible et en recherche la cause.		<b>2</b>
		10.1.1.4 Applique les correctifs nécessaires appropriés en regard de la cause identifiée et du type d'examen considéré.		<b>2</b>
	10.1.2 Applique la procédure des valeurs critiques.	10.1.2.1 Se montre très attentif aux résultats équivalents aux valeurs critiques.		<b>3</b>
		10.1.2.2 Communique avec diligence ces résultats aux personnes concernées.		<b>3</b>
		10.1.2.3 Documente de façon complète toutes les démarches effectuées.		<b>1</b>
	10.1.3 Applique la procédure de transmission des résultats.	10.1.3.1 Produit et signe un rapport exact des résultats.		<b>1</b>
		10.1.3.2 Choisit et utilise le mode de transmission approprié en conformité avec les lois, les règlements et les codes en vigueur.		<b>1</b>
		10.1.3.3 S'assure de respecter les exigences en matière d'accessibilité de l'information et de confidentialité des renseignements.		<b>1</b>

<b>Énoncé de la compétence : 10 Documenter et communiquer les résultats de laboratoire - BIOCHIMIE</b>				
<b>Éléments de la compétence</b>		<b>Indicateurs de performance ou éléments critères</b>	<b>Points d'observation pondérés</b>	
10.2 Documente les données	10.2.1 Applique la procédure de correction d'erreurs sur les rapports.	10.2.1.1	Confirme le constat d'erreurs sur un rapport et le documente dans le registre approprié.	<b>2</b>
		10.2.1.2	Effectue les corrections nécessaires de façon transparente et en toute honnêteté.	<b>2</b>
		10.2.1.3	S'assure que toute correction est adéquatement datée et paraphée.	<b>2</b>
	10.2.2 Assure la conservation des documents et des dossiers de laboratoire et des échantillons, en respect du calendrier de conservation établi.	10.2.2.1	S'informe des recommandations en matière de conservation des documents et des dossiers d'assurance qualité.	<b>1</b>
		10.2.2.2	Assure la conservation des résultats selon les normes en vigueur au laboratoire.	<b>1</b>
		10.2.2.3	Gère la conservation des documents et des dossiers d'assurance qualité selon les lois et les politiques en vigueur.	<b>1</b>



## Domaine d'intervention : Hématologie

Énoncé de la compétence : 11 Effectuer les opérations préalables aux analyses - HÉMATOLOGIE				
Éléments de la compétence		Indicateurs de performance ou éléments critères	Points d'observation pondérés	
11.1 Planifie les travaux d'analyses.	11.1.1 Assure la mise en place des mesures relatives à la santé et à la sécurité.	11.1.1.1	S'informe de la nature des risques propres au laboratoire et inhérents au domaine de l'hématologie.	1
		11.1.1.2	S'informe au sujet des équipements de protection individuels et collectifs disponibles au laboratoire.	1
		11.1.1.3	Évalue les risques associés aux produits dangereux utilisés dans le domaine.	1
		11.1.1.4	Détermine les situations qui exigent des mesures de protection spécifiques.	1
		11.1.1.5	Utilise à bon escient toute documentation relative à la santé et à la sécurité et du système d'enregistrement des incidents, des accidents et des mesures correctives apportées.	1
		11.1.1.6	Adopte les mesures appropriées.	2
	11.1.2 Détermine les priorités d'analyse.	11.1.2.1	Évalue la charge de travail dans sa globalité en référence aux capacités du laboratoire et de son personnel.	1
		11.1.2.2	Évalue l'importance relative des différentes analyses demandées en fonction de tous les facteurs pertinents : délais, urgence, état des patients, conditions de conservation des échantillons, etc.).	2
		11.1.2.3	Établit la liste des analyses à effectuer en ordre d'importance.	2

<b>Énoncé de la compétence : 11 Effectuer les opérations préalables aux analyses - HÉMATOLOGIE</b>				
<b>Éléments de la compétence</b>		<b>Indicateurs de performance ou éléments critères</b>	<b>Points d'observation pondérés</b>	
11.2	Effectue la préparation du matériel nécessaire aux analyses.	11.2.1 Prépare les réactifs, colorants et toutes autres solutions nécessaires.	11.2.1.1 Vérifie méticuleusement le bon état des solutions de contrôle.	1
			11.2.1.2 Valide les valeurs cibles des solutions de contrôle.	1
			11.2.1.3 Prépare les réactifs nécessaires en respect des directives et des modalités prescrites.	2
			11.2.1.4 Prépare les colorants nécessaires selon les modalités établies.	2
	Assure le bon fonctionnement et la propreté du matériel.	11.2.2	11.2.2.1 S'assure de bien comprendre les directives du fabricant et les spécifications techniques afférents à l'utilisation du matériel de laboratoire.	1
			11.2.2.2 S'approprie, pour chacun des appareils utilisés, le principe de fonctionnement, la linéarité, les interférences, les mesures correctives, le contrôle de la qualité, l'entretien préventif et les sources d'erreurs.	2
			11.2.2.3 Nettoie le matériel et les surfaces de travail de façon appropriée.	1
			11.2.2.4 Vérifie les paramètres de fonctionnement des appareils et ajuste le calibrage des appareils qui le doivent.	2
			11.2.2.5 Résout tout problème mineur de fonctionnement des appareils et instruments.	1
	11.2.3 Applique le contrôle de qualité des analyseurs cellulaires d'hématologie.	11.2.3.1	Prend en compte les nombreux facteurs qui peuvent influencer et altérer les résultats des différents paramètres de la formule sanguine.	1

<b>Énoncé de la compétence : 11 Effectuer les opérations préalables aux analyses - HÉMATOLOGIE</b>				
<b>Éléments de la compétence</b>	<b>Indicateurs de performance ou éléments critères</b>	<b>Points d'observation pondérés</b>		
		11.2.3.2	Se conforme au protocole établi de contrôle de qualité pour l'analyseur cellulaire.	<b>1</b>
		11.2.3.3	Applique une procédure de calibrage reconnue.	<b>2</b>
		11.2.3.4	Applique une méthode de détection des erreurs systématiques et aléatoires (DELTA CHECK).	<b>2</b>
		11.2.3.5	Interprète correctement les signaux d'alarme émis par l'appareil et adopte les mesures correctives nécessaires.	<b>2</b>
		11.2.3.6	Assure le suivi journalier, hebdomadaire et mensuel des résultats de contrôle de qualité.	<b>1</b>
		11.2.3.7	Applique adéquatement les mesures prévues en cas de non conformité du contrôle de qualité.	<b>2</b>
11.3 Prépare les échantillons.	11.3.1 Se conforme aux critères de qualité en vigueur en matière de réception et de traitement des échantillons de sang, de moelle et de liquides biologiques.	11.3.1.1	Vérifie si les échantillons reçus sont conformes aux critères de qualité déterminés pour l'analyse.	<b>1</b>
		11.3.1.2	Applique le protocole de rejet des spécimens en vigueur.	<b>2</b>

<b>Énoncé de la compétence : 11 Effectuer les opérations préalables aux analyses - HÉMATOLOGIE</b>					
<b>Éléments de la compétence</b>	<b>Indicateurs de performance ou éléments critères</b>	<b>Points d'observation pondérés</b>			
		11.3.1.3	Remet au requérant un rapport écrit expliquant la raison du rejet d'un spécimen.	<b>1</b>	
		11.3.1.4	Complète adéquatement le registre d'échantillons dès leur réception.	<b>1</b>	
		11.3.1.5	Confectionne divers frottis conformément aux conditions et aux critères de qualité exigés et en fonction des exigences propres aux diverses analyses requises.	<b>2</b>	
	11.3.2	Valide l'identification des échantillons.	11.3.2.1	S'assure, sur réception, de la présence de toutes les informations pertinentes en regard de l'identification des échantillons.	<b>3</b>
			11.3.2.2	Inscrit au registre d'échantillons toutes les informations pertinentes pour chacun des échantillons réceptionnés.	<b>2</b>
	11.3.3	S'assure du respect des procédures prescrites relativement au transport et aux conditions de conservation des échantillons.	11.3.3.1	Vérifie si les conditions de transport des échantillons ont bien été respectées.	<b>2</b>
			11.3.3.2	S'assure du respect des exigences préanalytiques spécifiques aux analyses hématologiques, notamment en matière de délais et de conditions de conservation des échantillons.	<b>1</b>
	11.3.4	Prête assistance lors du prélèvement de moelle osseuse.	11.3.4.1	S'assure de bien connaître le matériel nécessaire à la ponction de moelle et à la biopsie médullaire.	<b>1</b>
			11.3.4.2	Se montre attentif aux besoins du patient durant l'intervention.	<b>1</b>

<b>Énoncé de la compétence : 11 Effectuer les opérations préalables aux analyses - HÉMATOLOGIE</b>						
<b>Éléments de la compétence</b>		<b>Indicateurs de performance ou éléments critères</b>		<b>Points d'observation pondérés</b>		
		11.3.4.3	Traite avec efficacité l'échantillon au chevet du patient.		<b>2</b>	
11.4	Applique les procédures, techniques et politiques établies.	11.4.1	Applique les politiques et les directives générales du service.	11.4.1.1	Agit en respect de la structure organisationnelle du laboratoire et du partage des responsabilités.	<b>1</b>
				11.4.1.2	Respecte les directives relatives au contrôle des documents.	<b>1</b>
				11.4.1.3	Respecte les directives en matière de formation initiale et continue.	<b>1</b>
				11.4.1.4	Respecte les directives en matière de confidentialité des renseignements.	<b>1</b>
				11.4.1.5	Respecte les directives en matière de sécurité au laboratoire et d'intervention en situation d'urgence.	<b>2</b>
				11.4.1.6	Agit conformément à toutes les politiques de gestion interne et de relations externes avec des organismes associés.	<b>1</b>
				11.4.1.7	Agit en conformité aux procédures établies en cas de panne de courant ou de panne informatique.	<b>1</b>
		11.4.2	S'assure de pouvoir mettre en application le mode opératoire spécifique à toutes les techniques en usage au laboratoire.	11.4.2.1	Explique clairement les exigences spécifiques aux différents types d'échantillons et de spécimens.	<b>1</b>
				11.4.2.2	Décrit en séquence logique l'ensemble des étapes et des modalités de préparation des échantillons en vue de l'analyse.	<b>1</b>

**Énoncé de la compétence : 11 Effectuer les opérations préalables aux analyses - HÉMATOLOGIE**

Éléments de la compétence	Indicateurs de performance ou éléments critères	Points d'observation pondérés	
		11.4.2.3 Décrit l'ensemble des modalités associées à chacune des techniques d'analyse en matière de matériel à utiliser, d'étapes du processus, de calcul, de contrôle de la qualité, de valeurs de références et d'interférences possibles.	1
		11.4.2.4 Explique clairement les modalités d'interprétation des résultats et de validation des techniques utilisées.	1
		11.4.2.5 Valide adéquatement l'exactitude d'une nouvelle technique ou d'un changement dans l'équipement.	1
	11.4.3 Revoit les procédures d'utilisation des instruments et des appareils du laboratoire.	11.4.3.1 Est en mesure de calibrer les instruments et les appareils du laboratoire.	1
		11.4.3.2 Opère les instruments et appareils de laboratoire conformément au manuel des procédures d'utilisation.	2
		11.4.3.3 Respecte le calendrier des entretiens préventifs prévus pour chacun des instruments et des appareils.	1
		11.4.3.4 Procède aux opérations d'entretien préventif ou correctif des instruments et des appareils selon les étapes prévues au manuel.	1
		11.4.3.5 Respecte la fréquence de vérification de l'exactitude et de la précision décrite.	2
	11.4.4 S'approprie les dernières mises à jour du manuel des procédures du système informatique.	11.4.4.1 Utilise à bon escient le répertoire des différents codes informatiques nécessaires à la saisie des données.	1

Énoncé de la compétence : 11 Effectuer les opérations préalables aux analyses - HÉMATOLOGIE				
Éléments de la compétence	Indicateurs de performance ou éléments critères	Points d'observation pondérés		
	11.4.5 S'assure du respect des politiques générales en regard du contrôle de la qualité et des valeurs de référence.	11.4.5.1	Applique les mesures de surveillance de la qualité aux réactifs, aux produits, à l'instrumentation et à l'équipement spécialisé du laboratoire.	2
		11.4.5.2	Assure l'application et le suivi adéquats des procédures de standardisation prévues dans le cas des analyses effectuées sans matériel commercial de contrôle.	1
		11.4.5.3	Participe au programme externe de contrôle de qualité en vigueur.	1
		11.4.5.4	Applique les mesures prévues dans le cadre des politiques et des protocoles relatifs à la non conformité.	1

<b>Énoncé de la compétence : 12 Effectuer les analyses - HÉMATOLOGIE</b>				
<b>Éléments de la compétence</b>		<b>Indicateurs de performance ou éléments critères</b>	<b>Points d'observation pondérés</b>	
12.1 Analyse différents échantillons.	12.1.1 Effectuer une formule sanguine.	12.1.1.1	Utilise adéquatement les appareils et instruments nécessaires.	1
		12.1.1.2	Applique méticuleusement les méthodes et les techniques appropriées.	1
		12.1.1.3	Détermine avec précision les composantes de l'échantillon ainsi que leur pourcentage.	1
		12.1.1.4	Assure la qualité et la validité des résultats obtenus.	2
		12.1.1.5	Détermine la nécessité de générer des frottis à partir des résultats de la formule sanguine.	2
	12.1.2 Examine un frottis sanguin périphérique.	12.1.2.1	Confectionne un frottis sanguin de qualité selon les normes en vigueur.	1
		12.1.2.2	Effectue une coloration de qualité du frottis.	1
		12.1.2.3	S'assure de la parfaite correspondance entre les résultats de la formule sanguine et l'identification du frottis.	2
		12.1.2.4	Applique la procédure d'examen macro et microscopique d'un frottis sanguin.	2
		12.1.2.5	Suit la procédure de standardisation s'appliquant à la standardisation de la morphologie cellulaire.	2
		12.1.2.6	Estime avec précision la numération des leucocytes, des érythrocytes et des plaquettes et apprécie leur morphologie.	2

Énoncé de la compétence : 12 Effectuer les analyses - HÉMATOLOGIE					
Éléments de la compétence	Indicateurs de performance ou éléments critères	Points d'observation pondérés			
		12.1.2.7	Identifie et quantifie la valeur relative des différents types de leucocytes présents.	2	
		12.1.2.8	Corrige toutes les sources d'interférences avec les paramètres hématologiques.	2	
	12.1.3	Effectuer la numération des réticulocytes.	12.1.3.1	Applique correctement la méthode manuelle de numération des réticulocytes : coloration, étalement du frottis, examen microscopique.	1
			12.1.3.2	Applique correctement la méthode automatisée de numération des réticulocytes : coloration, contrôle de la qualité des appareils de mesure.	1
			12.1.3.3	Prend en compte des interférences possibles et les valeurs de références pertinentes lors de la numération des réticulocytes.	2
			12.1.3.4	Vérifie l'exactitude des résultats obtenus.	2
	12.1.4	Détermine la vitesse de sédimentation des érythrocytes.	12.1.4.1	S'assure d'avoir en main les spécimens de qualité requise.	1
			12.1.4.2	Se préoccupe manifestement du temps et de la température de conservation des échantillons lors de l'analyse.	2
			12.1.4.3	Applique la méthode d'analyse en référence au processus de sédimentation des érythrocytes.	1
			12.1.4.4	Évalue l'exactitude et la précision de la méthode d'analyse à l'aide des mesures de contrôle de la qualité appropriées.	1

<b>Énoncé de la compétence : 12 Effectuer les analyses - HÉMATOLOGIE</b>					
<b>Éléments de la compétence</b>	<b>Indicateurs de performance ou éléments critères</b>	<b>Points d'observation pondérés</b>			
		12.1.4.5	Contrôle les éléments de variabilité pouvant influencer les résultats à l'aide des mesures de contrôle de la qualité appropriées.	<b>1</b>	
		12.1.4.6	Établit avec précision la vitesse de chute des érythrocytes dans le plasma à l'aide des valeurs de référence établies.	<b>2</b>	
		12.1.4.7	Vérifie l'exactitude des résultats obtenus.	<b>2</b>	
	12.1.5	Effectue l'examen hématologique des liquides biologiques.	12.1.5.1	S'assure de l'identification fidèle et de l'état adéquat de l'échantillon.	<b>2</b>
			12.1.5.2	Applique rigoureusement la procédure prescrite d'examen macroscopique du liquide.	<b>1</b>
			12.1.5.3	Confectionne des frottis comportant une couche unicellulaire.	<b>1</b>
			12.1.5.4	Applique correctement la méthode prescrite de numération des éléments cellulaires du liquide.	<b>1</b>
			12.1.5.5	Identifie et quantifie les éléments cellulaires à partir de l'examen microscopique du frottis.	<b>2</b>
			12.1.5.6	Assure la qualité de l'examen du liquide biologique.	<b>1</b>
			12.1.5.7	Interprète avec justesse les résultats.	<b>3</b>

Énoncé de la compétence : 12 Effectuer les analyses - HÉMATOLOGIE			
Éléments de la compétence	Indicateurs de performance ou éléments critères	Points d'observation pondérés	
		12.1.5.8 Vérifie l'exactitude des résultats obtenus.	2
	12.1.6 Effectue l'examen microscopique d'échantillons de moelle osseuse.	12.1.6.1 Effectue la coloration en laboratoire des spécimens de moelle osseuse.	1
		12.1.6.2 Évalue la qualité de la moelle osseuse par examen macroscopique.	1
		12.1.6.3 Procède à l'examen microscopique à faible grossissement de la moelle osseuse.	1
		12.1.6.4 Effectue l'examen microscopique à l'immersion de la moelle osseuse.	1
		12.1.6.5 Évalue avec justesse la richesse cellulaire de la moelle et la présence et le nombre de mégacaryocytes.	2
		12.1.6.6 Décèle la présence de cellules anormales ou caractéristiques.	2
		12.1.6.7 Détermine avec justesse le pourcentage de chaque lignée cellulaire détectée.	2
		12.1.6.8 Détermine avec précision le rapport myéloïde/érythroïde et décrit avec justesse les anomalies suggérant un trouble qualitatif.	2

<b>Énoncé de la compétence : 12                      Effectuer les analyses - HÉMATOLOGIE</b>			
<b>Éléments de la compétence</b>	<b>Indicateurs de performance ou éléments critères</b>	<b>Points d'observation pondérés</b>	
		12.1.6.9      Vérifie l'exactitude des résultats obtenus.	<b>2</b>
	12.1.7      Effectue des colorations cytochimiques.	12.1.7.1      Respecte les procédures et les modes opératoires de chacune des techniques de coloration établies.	<b>1</b>
		12.1.7.2      Respecte les conditions relatives à l'identification, à la préparation et à la conservation des réactifs de colorations cytochimiques.	<b>1</b>
		12.1.7.3      Prépare, utilise et conserve adéquatement les lames témoins.	<b>1</b>
		12.1.7.4      Interprète les résultats validés à partir des standards.	<b>3</b>

Énoncé de la compétence : 13		Documenter et communiquer les résultats de laboratoire - HÉMATOLOGIE		
Éléments de la compétence		Indicateurs de performance ou éléments critères	Points d'observation pondérés	
13.1 Transmet les résultats.	13.1.1 Vérifie la validité des résultats.	13.1.1.1	Valide tout résultat situé en regard des valeurs de référence.	2
		13.1.1.2	Vérifie la corrélation entre le résultat et les renseignements cliniques, le diagnostic et le traitement du patient, ou entre le résultat et les autres examens du laboratoire.	2
		13.1.1.3	Valide un résultat peu plausible et en recherche la cause.	2
		13.1.1.4	Applique les correctifs nécessaires appropriés en regard de la cause identifiée et du type d'examen considéré.	2
	13.1.2 Applique la procédure des valeurs critiques.	13.1.2.1	Se montre très attentif aux résultats équivalents aux valeurs critiques.	3
		13.1.2.2	Communique avec diligence les résultats aux personnes concernées.	3
		13.1.2.3	Documente de façon complète toutes les démarches effectuées.	1
	13.1.3 Applique la procédure de transmission des résultats.	13.1.3.1	Choisit et utilise le mode de transmission approprié en conformité avec les lois, les règlements et les politiques en vigueur.	1
		13.1.3.2	S'assure de respecter les exigences en matière d'accessibilité de l'information et de confidentialité des renseignements.	1

<b>Énoncé de la compétence : 13 Documenter et communiquer les résultats de laboratoire - HÉMATOLOGIE</b>				
<b>Éléments de la compétence</b>		<b>Indicateurs de performance ou éléments critères</b>	<b>Points d'observation pondérés</b>	
13.2 Documente les données.	13.2.1 Applique la procédure de correction d'erreurs sur les rapports émis.	13.2.1.1 Confirme le constat d'erreurs sur un rapport et le documente dans le registre approprié.		<b>2</b>
		13.2.1.2 Effectue les corrections nécessaires de façon transparente et en toute honnêteté.		<b>2</b>
		13.2.1.3 S'assure que toute correction est adéquatement datée et paraphée.		<b>1</b>
	13.2.2 Assure la conservation des résultats, des lames des échantillons et du matériel. (devrait être placé ailleurs? Ce point n'existe pas en biochimie)	13.2.2.1 S'informe des recommandations en matière de conservation des résultats, des lames, des échantillons et du matériel.		<b>1</b>
		13.2.2.2 Assure la conservation des résultats selon les normes en vigueur au laboratoire.		<b>1</b>
		13.2.2.3 Gère la conservation des documents et des dossiers d'assurance qualité selon les lois et les politiques en vigueur.		<b>1</b>

## Domaine d'intervention : Hémostase

Énoncé de la compétence : 14 Effectuer les opérations préalables aux analyses - HÉMOSTASE						
Éléments de la compétence		Indicateurs de performance ou éléments critères		Points d'observation pondérés		
14.1	Planifie les travaux d'analyse	14.1.1	Assure la mise en place des mesures relatives à la santé et à la sécurité.	14.1.1.1	S'informe de la nature des risques propres au laboratoire et inhérents au domaine de l'hémostase.	1
				14.1.1.2	S'informe au sujet des équipements de protection individuels et collectifs disponibles au laboratoire.	1
				14.1.1.3	Évalue les risques associés aux produits dangereux utilisés dans le domaine.	1
				14.1.1.4	Détermine les situations qui exigent des mesures de protection spécifiques.	2
				14.1.1.5	Utilise à bon escient toute documentation relative à la santé et à la sécurité et du système d'enregistrement des incidents, des accidents et des mesures correctives apportées.	2
				14.1.1.6	Adopte les mesures appropriées.	2
	14.1.2	Détermine les priorités d'analyse.	14.1.2.1	Évalue la charge de travail dans sa globalité en référence aux capacités du laboratoire et de son personnel.	1	
			14.1.2.2	Évalue l'importance relative des différentes analyses demandées en fonction de tous les facteurs pertinents : délais, urgence, état des patients, conditions de conservation des échantillons, etc.	2	
			14.1.2.3	Établit la liste des analyses à effectuer en ordre d'importance.	2	

Énoncé de la compétence : 14		Effectuer les opérations préalables aux analyses - HÉMOSTASE				
Éléments de la compétence		Indicateurs de performance ou éléments critères	Points d'observation pondérés			
14.2	Effectue la préparation du matériel nécessaire aux analyses.	14.2.1	Prépare les réactifs et les solutions nécessaires.	14.2.1.1	Respecte les modalités prescrites de préparation des solutions.	1
				14.2.1.2	Respecte les modalités prescrites de réception et d'entreposage des solutions commerciales.	1
				14.2.1.3	S'assure que le pH et la pureté de l'eau distillée correspondent aux normes exigées.	1
				14.2.1.4	Choisit les réactifs qui assurent une sensibilité, une exactitude et une précision optimales.	1
				14.2.1.5	S'assure de la compatibilité des réactifs choisis avec la méthodologie et l'instrumentation utilisés au laboratoire.	1
				14.2.1.6	Vérifie adéquatement la sensibilité des réactifs en regard des déficiences en facteurs, des anticoagulants circulants et de l'héparine.	1
				14.2.1.7	Valide selon les procédures établies si la sensibilité, la reproductibilité et les intervalles de références demeurent les mêmes pour un nouveau lot de réactifs.	2
				14.2.1.8	Calcule de nouveaux intervalles de référence le cas échéant.	2

Énoncé de la compétence : 14 Effectuer les opérations préalables aux analyses - HÉMOSTASE						
Éléments de la compétence		Indicateurs de performance ou éléments critères			Points d'observation pondérés	
	14.2.2	Assure le bon fonctionnement et la propreté du matériel.	14.2.2.1	S'assure de bien comprendre les directives du fabricant et les spécifications techniques afférentes à l'utilisation du matériel de laboratoire.	1	
			14.2.2.2	S'approprie, pour chacun des appareils utilisés, le principe de fonctionnement, la linéarité, les interférences, les mesures correctives, le contrôle de la qualité, l'entretien préventif et les sources d'erreurs.	2	
			14.2.2.3	Nettoie le matériel de façon appropriée.	1	
			14.2.2.4	Vérifie les paramètres de fonctionnement des appareils et ajuste le calibrage des appareils au besoin.	2	
			14.2.2.5	Résout tout problème mineur de fonctionnement des appareils et instruments.	1	
14.3	14.3.1	Vérifie la conformité des échantillons reçus aux critères de qualité.	14.3.1.1	Vérifie la présence de caillots et la quantité de sang contenu dans les tubes et refuse tout échantillon non conforme.	2	
			14.3.1.2	Complète adéquatement le registre d'échantillons dès leur réception.	1	
			14.3.1.3	S'assure de la qualité des échantillons congelés.	2	
			14.3.1.4	Adopte les mesures correctives nécessaires lorsque des erreurs sont soupçonnées dans l'obtention ou l'identification d'un échantillon.	2	
	14.3.2	Valide l'identification des échantillons	14.3.2.1	S'assure, à la réception, de la présence de toutes les informations pertinentes en regard de l'identification des échantillons.	2	

Énoncé de la compétence : 14 Effectuer les opérations préalables aux analyses - HÉMOSTASE						
Éléments de la compétence		Indicateurs de performance ou éléments critères		Points d'observation pondérés		
		14.3.2.2	Refuse tout échantillon mal identifié.		2	
	14.3.3	Note l'aspect du plasma.	14.3.3.1	Vérifie attentivement que l'hyperlipidémie ne risque pas d'interférer dans le résultat d'analyse.	2	
			14.3.3.2	Vérifie et documente attentivement l'hémolyse et refuse tout échantillon hémolysé.	2	
	14.3.4	Applique les procédures établies en matière de centrifugation, de congélation et de décongélation des échantillons.	14.3.4.1	Centrifuge adéquatement et dès leur réception les échantillons, à la température, à la vitesse et pendant la durée requise.	1	
			14.3.4.2	Congèle rapidement les échantillons de plasma selon les exigences prescrites.	2	
			14.3.4.3	Décongèle rapidement les échantillons de plasma selon les exigences prescrites.	2	
			14.3.4.4	Conserve un échantillon décongelé dans le délai et à la température recommandés.	2	
14.4	Applique les procédures, techniques et politiques établies.	14.4.1	Applique les politiques et les directives générales du service.	14.4.1.1	Agit en respect de la structure organisationnelle du laboratoire et du partage des responsabilités.	1
				14.4.1.2	Respecte les directives relatives au contrôle des documents.	1

Énoncé de la compétence : 14 Effectuer les opérations préalables aux analyses - HÉMOSTASE					
Éléments de la compétence	Indicateurs de performance ou éléments critères	Points d'observation pondérés			
		14.4.1.3	Respecte les directives en matière de formation initiale et continue.	1	
		14.4.1.4	Respecte les directives en matière de confidentialité des renseignements.	1	
		14.4.1.5	Respecte les directives en matière de sécurité au laboratoire et d'intervention en situation d'urgence.	2	
		14.4.1.6	Agit conformément à toutes les politiques de gestion interne et de relations externes avec des organismes associés.	1	
		14.4.1.7	Agit en conformité aux procédures établies en cas de panne de courant ou de panne informatique.	1	
	14.4.2	S'assure de pouvoir mettre en application le mode opératoire spécifique à toutes les techniques en usage au laboratoire.	14.4.2.1	Explique clairement les exigences spécifiques aux différents types d'échantillons et de spécimens.	1
			14.4.2.2	Décrit en séquence logique l'ensemble des étapes et des modalités de préparation des échantillons en vue de l'analyse.	1
			14.4.2.3	Décrit l'ensemble des modalités associées à chacune des techniques d'analyse en matière de matériel à utiliser, d'étapes du processus, de calcul, de contrôle de la qualité, de valeurs de références et d'interférences possibles.	1
			14.4.2.4	Explique clairement les modalités d'interprétation des résultats et de validation des techniques utilisées.	1
			14.4.2.5	Valide adéquatement l'exactitude d'une nouvelle technique ou d'un changement d'équipement.	2

<b>Énoncé de la compétence : 14 Effectuer les opérations préalables aux analyses - HÉMOSTASE</b>					
<b>Éléments de la compétence</b>	<b>Indicateurs de performance ou éléments critères</b>	<b>Points d'observation pondérés</b>			
	14.4.3 Revoit les procédures d'utilisation des instruments et des appareils du laboratoire.	14.4.3.1	Est en mesure de calibrer les instruments et les appareils du laboratoire.	<b>2</b>	
		14.4.3.2	Opère les instruments et appareils de laboratoire conformément au manuel des procédures d'utilisation.	<b>1</b>	
		14.4.3.3	Respecte le calendrier des entretiens préventifs prévus pour chacun des instruments et des appareils.	<b>1</b>	
		14.4.3.4	Procède aux opérations d'entretien préventif ou correctif des instruments et des appareils selon les étapes prévues au manuel.	<b>1</b>	
		14.4.3.5	Respecte la fréquence de vérification de l'exactitude et de la précision décrite au manuel.	<b>2</b>	
	14.4.4	S'approprie les dernières mises à jour du manuel de procédures du système informatique.	14.4.4.1	Utilise à bon escient le répertoire des différents codes informatiques nécessaires à la saisie des données.	<b>1</b>
	14.4.5 S'assure du respect des politiques générales en regard du contrôle de la qualité.	14.4.5.1	Applique les mesures de surveillance de la qualité aux réactifs, aux produits, à l'instrumentation et à l'équipement spécialisé du laboratoire.	<b>2</b>	
		14.4.5.2	Applique et effectue le suivi adéquat des procédures de standardisation prévues dans le cas des analyses effectuées sans matériel commercial de contrôle.	<b>1</b>	
		14.4.5.3	Effectue l'étalonnage du pool de plasma prévu à cette fin.	<b>2</b>	

Énoncé de la compétence : 14 Effectuer les opérations préalables aux analyses - HÉMOSTASE					
Éléments de la compétence	Indicateurs de performance ou éléments critères	Points d'observation pondérés			
		14.4.5.4	Participe au programme externe de contrôle de qualité en vigueur.	1	
		14.4.5.5	Applique les mesures prévues dans le cadre des politiques et des protocoles relatifs à la non conformité.	1	
	14.4.6	Établit les valeurs de référence.	14.4.6.1	Prépare des plasmas normaux provenant d'un échantillonnage suffisant d'individus.	1
			14.4.6.2	Traite ces échantillons exactement dans les mêmes conditions que les plasmas à analyser.	1
			14.4.6.3	Effectue les calculs nécessaires à l'établissement des valeurs intervalles de référence.	1
			14.4.6.4	Vérifie les valeurs de référence aux moments opportuns et modifie ces valeurs, si nécessaire.	2

Énoncé de la compétence : 15 Effectuer les analyses - HÉMOSTASE						
Éléments de la compétence		Indicateurs de performance ou éléments critères		Points d'observation pondérés		
15.1	Analyse les échantillons.	15.1.1	Caractérise les échantillons.	15.1.1.1	Détermine précisément le temps de saignement.	1
				15.1.1.2	Détermine la numération plaquettaire.	1
				15.1.1.3	Détermine le temps du Quick, de céphaline activé et de thrombine.	1
				15.1.1.4	Détecte la présence de caillots.	1
				15.1.1.5	Quantifie les facteurs de la coagulation.	1
				15.1.1.6	Quantifie les inhibiteurs de coagulation.	1
				15.1.1.7	Mesure les produits de dégradation de la fibrine.	1
	15.1.2	S'assure du contrôle constant de la qualité des analyses.		15.1.2.1	Standardise la préparation et la conservation des plasmas de contrôle.	1
				15.1.2.2	S'assure que les conditions opératoires du laboratoire respectent les exigences en matière de stabilité des plasmas de contrôle.	1
				15.1.2.3	Utilise des plasmas de contrôle de niveau normal et anormal pour chacune des analyses effectuées.	1
				15.1.2.4	Analyse les plasmas de contrôle selon la fréquence prescrite.	1
				15.1.2.5	Confirme sur une base régulière la valeur cible et les limites pour chaque niveau de plasma de contrôle.	2
				15.1.2.6	Effectue un étalonnage à des fins de contrôle de la qualité des analyses.	2

Énoncé de la compétence : 15      Effectuer les analyses - HÉMOSTASE						
Éléments de la compétence		Indicateurs de performance ou éléments critères		Points d'observation pondérés		
		15.1.2.7	Utilise et interprète adéquatement des graphiques de contrôle.		<b>2</b>	
15.2	Interprète les résultats des analyses d'hémostase	15.2.1	Traite les données des différentes analyses effectuées.	15.2.1.1	Assure un suivi rigoureux des résultats de contrôle de la qualité.	<b>2</b>

Énoncé de la compétence : 16		Documenter et communiquer les résultats de laboratoire - HÉMOSTASE		
Éléments de la compétence		Indicateurs de performance ou éléments critères	Points d'observation pondérés	
16.1 Transmet les résultats.	16.1.1 Valide les résultats obtenus.	16.1.1.1	Valide tout résultat en regard des intervalles de référence.	2
		16.1.1.2	Vérifie la corrélation entre le résultat et les renseignements cliniques, le diagnostic et le traitement du patient, ou entre le résultat et les autres examens du laboratoire.	2
		16.1.1.3	Valide un résultat peu plausible et en recherche la cause.	2
		16.1.1.4	Valide les résultats obtenus en regard de la physiopathologie.	2
		16.1.1.5	Valide les résultats obtenus en regard de l'anticoagulothérapie.	2
		16.1.1.6	Effectue un suivi approprié lorsque la situation l'exige.	2
	16.1.2 Applique la procédure des valeurs critiques.	16.1.2.1	Se montre très attentif aux résultats équivalents aux valeurs critiques.	3
		16.1.2.2	Communique avec diligence ces résultats aux personnes concernées.	3
		16.1.2.3	Documente de façon complète toutes les démarches effectuées.	1

Énoncé de la compétence : 16 Documenter et communiquer les résultats de laboratoire - HÉMOSTASE				
Éléments de la compétence		Indicateurs de performance ou éléments critiques	Points d'observation pondérés	
		16.1.3 Applique la procédure de transmission des résultats.	16.1.3.1 Choisit et utilise le mode de transmission approprié en conformité avec les lois, les règlements et les codes en vigueur.	1
			16.1.3.2 S'assure de respecter les exigences en matière d'accessibilité de l'information et de confidentialité des renseignements.	1
16.2 Documente les données.	16.2.1 Applique la procédure de correction d'erreurs sur les rapports.	16.2.1.1 Confirme le constat d'erreurs sur un rapport et l'inscrit dans un registre.	2	
		16.2.1.2 Effectue les corrections nécessaires de façon transparente et en toute honnêteté.	2	
		16.2.1.3 S'assure que toute correction est adéquatement datée et paraphée.	1	
	16.2.2 Assure la conservation des résultats.	16.2.2.1 S'informe des recommandations en matière de conservation des échantillons et des résultats.	1	
		16.2.2.2 Gère la conservation des échantillons et des résultats selon les lois et les politiques en vigueur.	1	
	16.2.3 Assure la conservation des documents et des dossiers de laboratoire en respect du calendrier de conservation établi.	16.2.3.1 S'informe des recommandations en matière de conservation des documents et des dossiers d'assurance qualité.	1	
		16.2.3.2 Gère la conservation des documents et des dossiers d'assurance qualité selon les lois et les politiques en vigueur.	1	



Domaine d'intervention : **Immuno-hématologie (banque de sang)**

<b>Énoncé de la compétence : 17 Effectuer les opérations préalables aux analyses – BANQUE DE SANG</b>				
<b>Éléments de la compétence</b>		<b>Indicateurs de performance ou éléments critères</b>	<b>Points d'observation pondérés</b>	
17.1 Planifie les travaux d'analyse.	17.1.1 Assure la mise en place des mesures relatives à la santé et à la sécurité.	17.1.1.1 S'informe de la nature des risques propres au laboratoire et inhérents au domaine.		<b>1</b>
		17.1.1.2 S'informe au sujet des équipements de protection individuels et collectifs disponibles au laboratoire.		<b>1</b>
		17.1.1.3 Évalue les risques associés aux produits dangereux utilisés dans le domaine.		<b>2</b>
		17.1.1.4 Détermine les situations qui exigent des mesures de protection spécifiques.		<b>2</b>
		17.1.1.5 Utilise à bon escient toute documentation relative à la santé et à la sécurité et du système d'enregistrement des incidents, des accidents et des mesures correctives apportées.		<b>1</b>
		17.1.1.6 Adopte les mesures appropriées.		<b>1</b>
	17.1.2 Détermine les priorités d'analyse.	17.1.2.1 Évalue sa propre charge de travail dans sa tâche en référence au poste occupé.		<b>1</b>
		17.1.2.2 Évalue l'importance relative des différentes analyses demandées en fonction de tous les facteurs pertinents : délais, urgence, état des patients, conditions de conservation des échantillons et autres.		<b>2</b>
		17.1.2.3 Établir la liste des analyses à effectuer en ordre d'importance.		<b>2</b>
		17.1.2.4 Prend en compte les délais de conservation des échantillons.		<b>1</b>

Énoncé de la compétence : 17 Effectuer les opérations préalables aux analyses - BANQUE DE SANG				
Éléments de la compétence		Indicateurs de performance ou éléments critères	Points d'observation pondérés	
17.2	Effectue la préparation du matériel nécessaire aux analyses.	17.2.1 Prépare les solutions et les réactifs nécessaires.	17.2.1.1 S'approprie, pour chacun des réactifs utilisés et à partir des monographies correspondantes, le principe d'utilisation, les interférences, les sources d'erreurs et le contrôle de la qualité.	2
			17.2.1.2 Vérifie méticuleusement l'intégrité des solutions et des réactifs.	1
			17.2.1.3 Valide les valeurs cibles des sérums de contrôle.	2
			17.2.1.4 Prépare les solutions nécessaires en respect des directives et des modalités prescrites.	1
			17.2.1.5 Prépare les colorants nécessaires selon les modalités établies.	1
	Assure le bon fonctionnement et la propreté des instruments et des appareils.	17.2.2	17.2.2.1 S'assure de bien comprendre les directives du fabricant et les spécifications techniques afférentes à l'utilisation du matériel de laboratoire.	1
			17.2.2.2 S'approprie, pour chacun des appareils utilisés, le principe de fonctionnement, les interférences, les mesures correctives, le contrôle de la qualité, l'entretien préventif et les sources d'erreurs.	2
			17.2.2.3 Nettoie le matériel de façon appropriée.	1
			17.2.2.4 Vérifie et ajuste les paramètres de fonctionnement selon les normes en vigueur.	2
			17.2.2.5 Applique adéquatement le plan de relève en cas de bris d'équipement.	1
			17.2.2.6 Résout tout problème mineur de fonctionnement des appareils et instruments.	1

<b>Énoncé de la compétence : 17 Effectuer les opérations préalables aux analyses - BANQUE DE SANG</b>				
<b>Éléments de la compétence</b>		<b>Indicateurs de performance ou éléments critères</b>	<b>Points d'observation pondérés</b>	
17.3	Prépare les échantillons.	17.3.1 Applique les procédures prescrites en matière de réception, d'acceptation et de rejet des échantillons acheminés au laboratoire.	17.3.1.1 S'assure de la concordance de l'identification des formulaires d'analyses, des ordonnances et des échantillons.	1
			17.3.1.2 S'assure que les échantillons et les requêtes et ordonnances soient conformes aux exigences établies en matière de qualité.	1
			17.3.1.3 Adopte avec diligence les mesures appropriées lorsque des erreurs sont suspectées (dérogation ou refus).	2
			17.3.1.4 Consulte le dossier antérieur du patient (historique transfusionnel et directives particulières).	3
	17.3.2 Valide l'identification des échantillons.		17.3.2.1 S'assure, à la réception, de la présence de toutes les informations pertinentes en regard de l'identification des échantillons.	3
			17.3.2.1 Inscrit au registre d'échantillons toutes les informations pertinentes pour chacun des échantillons réceptionnés.	2
	17.3.3 Applique les procédures prescrites en matière de traitement des échantillons à des fins d'analyse.		17.3.3.1 S'assure du respect des conditions et exigences particulières s'appliquant aux échantillons d'immunohématologie.	1
			17.3.3.2 Applique adéquatement la méthode de préparation des échantillons à des fins d'analyse.	1
			17.3.3.3 Adopte les mesures appropriées à la conservation des échantillons.	1

<b>Énoncé de la compétence : 17 Effectuer les opérations préalables aux analyses - BANQUE DE SANG</b>						
<b>Éléments de la compétence</b>		<b>Indicateurs de performance ou éléments critères</b>		<b>Points d'observation pondérés</b>		
		17.3.3.4	Adopte les mesures nécessaires à la traçabilité constante des échantillons.		<b>1</b>	
17.4	Applique les procédures, techniques et politiques établies.	17.4.1	Applique les politiques et les directives générales du service.	17.4.1.1	Agit en respect de la structure organisationnelle du laboratoire et du partage des responsabilités.	<b>2</b>
				17.4.1.2	Respecte les directives relatives au contrôle des documents.	<b>1</b>
				17.4.1.3	Respecte les directives en matière de formation initiale et continue.	<b>1</b>
				17.4.1.4	Respecte les directives en matière de confidentialité des renseignements.	<b>1</b>
				17.4.1.5	Respecte les directives en matière de sécurité au laboratoire et d'intervention en situation d'urgence.	<b>1</b>
				17.4.1.6	Agit conformément à toutes les politiques de gestion interne et de relations externes avec des organismes associés.	<b>2</b>
				17.4.1.7	Agit en conformité aux procédures établies en cas de panne de courant ou de panne informatique.	<b>1</b>

<b>Énoncé de la compétence : 17 Effectuer les opérations préalables aux analyses - BANQUE DE SANG</b>				
<b>Éléments de la compétence</b>	<b>Indicateurs de performance ou éléments critères</b>	<b>Points d'observation pondérés</b>		
	17.4.2 S'assure de pouvoir mettre en application le mode opératoire spécifique à toutes les techniques en usage au laboratoire.	17.4.2.1	Explique clairement les exigences spécifiques aux différents types d'échantillons et de spécimens.	<b>1</b>
		17.4.2.2	Décrit en séquence logique l'ensemble des étapes et des modalités de préparation des échantillons en vue de l'analyse.	<b>1</b>
		17.4.2.3	Décrit l'ensemble des modalités associées à chacune des techniques d'analyse en matière de matériel à utiliser, d'étapes du processus, de calcul, de contrôle de la qualité, de valeurs de références et d'interférences possibles.	<b>1</b>
		17.4.2.4	Explique clairement les modalités d'interprétation des résultats et de validation des techniques utilisées.	<b>1</b>
		17.4.2.5	Valide adéquatement l'exactitude d'une nouvelle technique ou d'un changement dans l'équipement.	<b>1</b>
	17.4.3 Revoit les procédures d'utilisation des instruments et des appareils du laboratoire.	17.4.3.1	Est en mesure d'ajuster les paramètres de fonctionnement des instruments et des appareils du laboratoire.	<b>1</b>
		17.4.3.2	Opère les instruments et appareils de laboratoire conformément au manuel des procédures d'utilisation.	<b>1</b>

<b>Énoncé de la compétence : 17 Effectuer les opérations préalables aux analyses - BANQUE DE SANG</b>					
<b>Éléments de la compétence</b>	<b>Indicateurs de performance ou éléments critères</b>	<b>Points d'observation pondérés</b>			
		17.4.3.3	Respecte le calendrier des entretiens préventifs prévus pour chacun des instruments et des appareils.	1	
		17.4.3.4	Procède aux opérations d'entretien préventif ou correctif des instruments et des appareils selon les étapes prévues.	1	
		17.4.3.5	Respecte la fréquence de vérification des paramètres de fonctionnement des appareils et des instruments en référence aux valeurs attendues.	1	
	17.4.4	Exploite adéquatement les fonctions du système informatique dédié à la banque de sang.	17.4.4.1	S'approprie les dernières mises à jour du manuel des procédures du système informatique.	1
			17.4.4.2	Procède à la saisie des données de façon appropriée.	1
			17.4.4.3	Procède à l'acheminement et à l'archivage des résultats de façon appropriée.	2
			17.4.4.4	Utilise à bon escient le répertoire des différents codes informatiques nécessaires à la saisie des données.	1
			17.4.4.5	Utilise un plan de relève papier lors d'une panne du système informatique.	1

<b>Énoncé de la compétence : 17 Effectuer les opérations préalables aux analyses - BANQUE DE SANG</b>				
<b>Éléments de la compétence</b>	<b>Indicateurs de performance ou éléments critères</b>	<b>Points d'observation pondérés</b>		
	17.4.5 S'assure du respect des politiques générales en regard du contrôle de la qualité.	17.4.5.1	Applique les mesures de surveillance de la qualité aux réactifs, aux produits, à l'instrumentation et à l'équipement spécialisé du laboratoire.	<b>1</b>
		17.4.5.2	Assure l'application et le suivi adéquats des procédures de standardisation prévues dans le cas des analyses effectuées sans matériel commercial de contrôle.	<b>1</b>
		17.4.5.3	Participe au programme externe de contrôle de qualité en vigueur.	<b>1</b>
		17.4.5.4	Applique les mesures prévues dans le cadre des politiques et des protocoles relatifs à la non conformité.	<b>1</b>

<b>Énoncé de la compétence : 18 Effectuer les analyses - BANQUE DE SANG</b>					
<b>Éléments de la compétence</b>		<b>Indicateurs de performance ou éléments critères</b>		<b>Points d'observation pondérés</b>	
18.1	Analyse les échantillons.	18.1.1 Prépare les suspensions d'hématies nécessaires.	18.1.1.1	Décante adéquatement les hématies et le sérum/plasma.	1
			18.1.1.2	Lave adéquatement les hématies.	1
			18.1.1.3	Respecte les pourcentages de dilution requis.	1
	18.1.2	Applique les principes d'immunologie pour détecter les réactions antigène/anticorps.	18.1.2.1	Interprète correctement les réactions d'agglutination (gradation des forces de réaction).	3
			18.1.2.2	Interprète correctement les réactions d'hémolyse.	3
			18.1.2.3	Observe les réactions au microscope aux moments opportuns.	2
	18.1.3	Détermine les phénotypes érythrocytaires.	18.1.3.1	Effectue avec précision une épreuve globulaire et sérique afin de déterminer le groupe.	3
			18.1.3.2	Détermine avec précision le phénotype D et applique les procédures en vigueur en vue de déterminer le D faible.	2
			18.1.3.3	Utilise adéquatement les différents réactifs commerciaux et hématies de contrôles à des fins de détermination des phénotypes érythrocytaires.	3
			18.1.3.4	Utilise adéquatement différents traitements aux mêmes fins.	1

Énoncé de la compétence : 18		Effectuer les analyses - BANQUE DE SANG	
Éléments de la compétence	Indicateurs de performance ou éléments critères	Points d'observation pondérés	
	18.1.4 Identifie les anticorps.	18.1.4.1 Procède avec précision à la recherche d'anticorps irréguliers suivant les milieux utilisés.	2
		18.1.4.2 Connaît les caractéristiques sérologiques des anticorps fréquemment rencontrés en médecine transfusionnelle et différencie les anticorps cliniquement significatifs des non significatifs.	1
		18.1.4.3 Applique avec précision les techniques de titrage d'anticorps en regard d'un suivi de grossesse, de décèlement des auto-anticorps et de type TÉFA.	1
		18.1.4.4 Applique avec précision la technique d'élimination et d'exclusion sur le panel d'hématies et identifie la spécificité des anticorps cliniquement significatifs présents dans le sérum/plasma.	3
	18.1.5 Recherche les anticorps fixés sur les hématies.	18.1.5.1 Applique méthodiquement la méthode manuelle de lavage des hématies.	1
		18.1.5.2 Applique méthodiquement la méthode automatique de lavage des hématies.	1
		18.1.5.3 Applique avec précision la technique d'élution d'anticorps.	1
		18.1.5.4 Détermine de façon précise les globulines fixées sur les hématies.	2

<b>Énoncé de la compétence : 18 Effectuer les analyses - BANQUE DE SANG</b>				
<b>Éléments de la compétence</b>	<b>Indicateurs de performance ou éléments critères</b>	<b>Points d'observation pondérés</b>		
	18.1.6 Exécute des analyses requises lors d'une réaction transfusionnelle.	18.1.6.1 Reconnaît et investigue les réactions transfusionnelles selon le protocole établi.		<b>3</b>
		18.1.6.2 Applique avec rigueur et diligence les techniques d'analyses appropriées.		<b>2</b>
	18.1.7 Exécute les analyses requises dans une situation d'urgence.	18.1.7.1 Applique avec rigueur et diligence les techniques d'analyses appropriées.		<b>3</b>
		18.1.7.2 Respecte les limites de temps imposées sans compromettre la qualité des analyses.		<b>3</b>
18.2 Interprète les résultats des analyses.	18.2.1 S'assure du contrôle constant de la qualité des procédures et des résultats obtenus.	18.2.1.1 Applique avec rigueur les procédures et les mesures prescrites en matière de contrôle de la qualité des analyses.		<b>2</b>
		18.2.1.2 Traite les données des différentes analyses effectuées à des fins de validation.		<b>2</b>
		18.2.1.3 Vérifie systématiquement la validité des résultats obtenus en référence à l'historique transfusionnel des patients.		<b>3</b>

Énoncé de la compétence : 19		Répondre à une demande de produits sanguins - BANQUE DE SANG		
Éléments de la compétence		Indicateurs de performance ou éléments critères	Points d'observation pondérés	
19.1 Prépare des produits sanguins selon les spécificités d'une ordonnance.	19.1.1 Sélectionne des produits sanguins en fonction d'une ordonnance.	19.1.1.1	Caractérise les différents produits labiles en regard du type, des indications d'utilisation et des directives de conservation.	1
		19.1.1.2	Caractérise les différents produits stables en regard du type, des indications d'utilisation et des directives de conservation.	1
		19.1.1.3	Identifie les solutions intraveineuses compatibles avec les produits labiles et stables.	1
		19.1.1.4	Applique les principes de sélection et les règles de substitution ABO aux fins de la transfusion sécuritaire de produits plaquettaires.	2
		19.1.1.5	Applique les principes de sélection et les règles de substitution ABO aux fins de la transfusion sécuritaire de produits plasmatiques.	3
		19.1.1.6	Applique les principes de sélection et les règles de substitution ABO aux fins de la transfusion sécuritaire de produits de type FAH cryoprécipités.	2
		19.1.1.7	Applique le protocole d'émission de produits sanguins en situation d'urgence.	3
	19.1.2 Prépare le sang et ses dérivés.	19.1.2.1	Prépare des produits sanguins à des fins d'épreuves sérologiques diagnostiques.	1
		19.1.2.2	Prépare des produits sanguins à des fins de transfusion.	1
		19.1.2.3	Applique avec méthode et précision les techniques de regroupement de produits stables.	1
		19.1.2.4	Applique avec méthode et précision les techniques de regroupement, de division et de décongélation des produits labiles.	1

Énoncé de la compétence : 19 Répondre à une demande de produits sanguins - BANQUE DE SANG						
Éléments de la compétence		Indicateurs de performance ou éléments critères		Points d'observation pondérés		
		19.1.2.5	Adopte les mesures adéquates de prévention des infections lors de la manipulation des produits sanguins.		2	
		19.1.3	Effectue les épreuves de compatibilité.	19.1.3.1	Applique correctement les règles de sélection et de substitution de produits sanguins.	3
				19.1.3.2	Applique correctement les différentes techniques servant à la détermination de la compatibilité érythrocytaire.	3
19.2	Met en circulation un produit sanguin.	19.2.1	Prépare la mise en circulation de produits sanguins.	19.2.1.1	Assure l'étiquetage conforme de produits sanguins et voit à leur traçabilité.	3
				19.2.1.2	Vérifie l'aspect de produits sanguins avant leur mise en circulation.	3
				19.2.1.3	Effectue l'emballage de produits sanguins soumis ou non à des analyses conformément aux normes en vigueur.	2
				19.2.1.4	Gère le retour de produits sanguins selon les normes et les procédures en vigueur.	2
19.3	Gère l'inventaire.	19.3.1	Assure l'approvisionnement des produits sanguins.	19.3.1.1	Effectue la vérification et l'inspection quotidienne de l'inventaire.	1
				19.3.1.2	Prépare les commandes de produits labiles et de produits stables au fournisseur.	1
				19.3.1.3	Vérifie les conditions de transport et retourne au fournisseur de façon sécuritaire les produits non conformes aux spécifications des commandes.	2

<b>Énoncé de la compétence : 19 Répondre à une demande de produits sanguins - BANQUE DE SANG</b>			
<b>Éléments de la compétence</b>	<b>Indicateurs de performance ou éléments critères</b>	<b>Points d'observation pondérés</b>	
		19.3.1.4 Procède à la réception et à l'entreposage de produits sanguins conformément aux politiques et aux procédures en vigueur.	<b>2</b>
		19.3.1.5 Assure en tout temps la traçabilité des produits sanguins reçus.	<b>2</b>
	19.3.2 Assure le suivi des opérations de gestion de l'inventaire.	19.3.2.1 Dispose adéquatement des produits périmés, impropres ou tout simplement retirés du marché.	<b>3</b>
		19.3.2.2 Assure la mise en quarantaine de produits non conformes ou dont l'intégrité est mise en doute.	<b>3</b>
		19.3.2.3 Adopte les mesures de gestion appropriées des unités biorisques ou non testés pour un marqueur infectieux.	<b>3</b>
		19.3.2.4 Gère adéquatement l'inventaire des dons autologues et des dons désignés ou dirigés.	<b>2</b>
		19.3.2.5 Rapporte tout incident ou accident relié aux produits sanguins.	<b>2</b>
		19.3.2.6 Adopte les mesures de sécurité appropriées en cas d'incident ou d'accident relié aux produits sanguins.	<b>3</b>

<b>Énoncé de la compétence : 20 Documenter et communiquer les résultats de laboratoire - BANQUE DE SANG</b>				
<b>Éléments de la compétence</b>		<b>Indicateurs de performance ou éléments critères</b>	<b>Points d'observation pondérés</b>	
20.1	Transmet les résultats.	20.1.1 Vérifie la validité des résultats.	20.1.1.1 Valide les corrélations entre les résultats et les réactions obtenues et gère toute discordance.	<b>2</b>
			20.1.1.2 Vérifie la corrélation entre le résultat et les renseignements cliniques (historique transfusionnel, diagnostic et traitement du patient), ou entre le résultat et les autres analyses du laboratoire.	<b>3</b>
			20.1.1.3 Participe à la validation de résultats peu plausibles et à la recherche de la cause de tels résultats.	<b>2</b>
		20.1.2 Applique la procédure de saisie et de transmission des résultats.	20.1.2.1 Rédige des rapports précis répondant aux analyses sérologiques prescrites dans le cadre de ses responsabilités.	<b>2</b>
			20.1.2.2 Choisit et utilise le mode de transmission approprié en conformité avec les lois, les règlements et les codes en vigueur.	<b>1</b>
			20.1.2.3 S'assure de respecter les exigences en matière d'accessibilité de l'information et de confidentialité des renseignements.	<b>1</b>
20.2	Documente les données.	20.2.1 Applique la procédure de correction d'erreurs sur les rapports.	20.2.1.1 Confirme le constat d'erreurs sur un rapport et l'inscrit au registre.	<b>1</b>
			20.2.1.2 Effectue les corrections nécessaires de façon transparente et en toute honnêteté.	<b>1</b>
			20.2.1.3 S'assure que toute correction est adéquatement datée et paraphée.	<b>1</b>

**Énoncé de la compétence : 20 Documenter et communiquer les résultats de laboratoire - BANQUE DE SANG**

Éléments de la compétence	Indicateurs de performance ou éléments critères	Points d'observation pondérés	
	20.2.2 Assure la conservation des résultats.	20.2.2.1 S'informe des recommandations en matière de conservation des résultats.	1
		20.2.2.2 Gère la conservation des résultats selon les lois et les politiques en vigueur.	1
	20.2.3 Assure la conservation des documents et des dossiers de laboratoire en respect du calendrier de conservation établi.	20.2.3.1 S'informe des recommandations en matière de conservation des documents, des dossiers transfusionnels et d'assurance qualité.	1
		20.2.3.2 Gère la conservation des documents, des dossiers transfusionnels et d'assurance qualité selon les lois et les politiques en vigueur.	1

## Domaine d'intervention : Microbiologie

Énoncé de la compétence : 21 Effectuer les opérations préalables aux analyses - MICROBIOLOGIE				
Éléments de la compétence		Indicateurs de performance ou éléments critères	Points d'observation pondérés	
21.1 Planifie les travaux d'analyse.	21.1.1 Assure la mise en place des mesures de prévention en matière de santé et de sécurité.	21.1.1.1	Explique la nature des risques propres au laboratoire et inhérents au domaine.	1
		21.1.1.2	Décrit les équipements de protection individuels et collectifs disponibles au laboratoire.	1
		21.1.1.3	Évalue les risques associés aux produits dangereux utilisés dans le domaine.	2
		21.1.1.4	Détermine les situations qui exigent des mesures de protection spécifiques.	2
		21.1.1.5	Utilise à bon escient toute documentation relative à la santé et à la sécurité du système d'enregistrement des incidents, des accidents et des mesures correctives apportées.	1
		21.1.1.6	Adopte les mesures appropriées.	1
	21.1.2 Détermine les priorités d'analyse.	21.1.2.1	Évalue la charge de travail dans sa globalité en référence aux capacités du laboratoire et de son personnel.	1
		21.1.2.2	Évalue l'importance relative des différentes analyses demandées en fonction de tous les facteurs pertinents : délais, urgence, état des patients, conditions de conservation des échantillons, etc.	2
		21.1.2.3	Établit la liste des analyses à effectuer en ordre d'importance.	2

Énoncé de la compétence : 21 Effectuer les opérations préalables aux analyses - MICROBIOLOGIE				
Éléments de la compétence		Indicateurs de performance ou éléments critères	Points d'observation pondérés	
21.2	Effectue la préparation du matériel et des lieux nécessaires aux analyses.	21.2.1 Prépare les réactifs et autre solutions nécessaires.	21.2.1.1 Applique rigoureusement la politique et la procédure établie en matière de gestion des réactifs.	2
			21.2.1.2 Adopte les mesures de conservation des antimicrobiens assurant le maintien de leur intégrité et de leur activité antimicrobienne optimale.	2
			21.2.1.3 Effectue la vérification, la filtration, l'évaluation de l'intégrité physico-chimique et réactionnelle, et la conservation des colorants de façon à assurer leur qualité.	1
			21.2.1.4 Vérifie selon les recommandations du fabricant l'agglutination des antisérums commerciaux.	1
			21.2.1.5 S'assure de la qualité des trousse commerciales.	2
	21.2.2 Assure le bon fonctionnement et la propreté du matériel et des équipements.	21.2.2.1 S'assure de bien comprendre les directives du fabricant et les spécifications techniques afférentes à l'utilisation du matériel de laboratoire.	1	
		21.2.2.2 S'approprie, pour chacun des appareils utilisés, le principe de fonctionnement, les interférences, les mesures correctives, le contrôle de la qualité, l'entretien préventif et les sources d'erreurs.	2	
		21.2.2.3 Nettoie le matériel et le poste de travail de façon appropriée.	2	

Énoncé de la compétence : 21 Effectuer les opérations préalables aux analyses - MICROBIOLOGIE					
Éléments de la compétence	Indicateurs de performance ou éléments critères	Points d'observation pondérés			
		21.2.2.4	Vérifie les paramètres de fonctionnement des appareils et ajuste le calibrage des appareils qui le doivent.	2	
		21.2.2.5	Résout tout problème mineur de fonctionnement des appareils et instruments.	1	
	21.2.3	Applique les mesures de maintenance préventive et de contrôle de la qualité prévues pour les équipements.	21.2.3.1	S'assure de la conformité des équipements aux spécifications des analyses lors de leur installation et en cours d'utilisation.	1
			21.2.3.2	Effectue les opérations de maintenance préventive sur les différents équipements conformément au calendrier établi et aux recommandations du fabricant.	1
			21.2.3.3	Enregistre, date et paraphe toutes les interventions reliées à la maintenance préventive et au contrôle de la qualité des équipements.	1
			21.2.3.4	Établit une documentation appropriée relative à chaque équipement incluant les procédures à suivre en cas de défektivité.	1
			21.2.3.5	Respecte les exigences spécifiques aux équipements qui suivent : autoclave, balances, chambre anaérobie, incubateur, jarre et sac pour incubation en atmosphère contrôlé.	1
			21.2.3.6	Vérifie l'exactitude des thermomètres des équipements à température contrôlée.	1
			21.2.3.7	Vérifie attentivement l'exactitude et la précision des équipements volumétriques.	1

Énoncé de la compétence : 21 Effectuer les opérations préalables aux analyses - MICROBIOLOGIE					
Éléments de la compétence	Indicateurs de performance ou éléments critères	Points d'observation pondérés			
		21.2.3.8	Assure l'ajustement optimal du microscope et du micromètre oculaire.	1	
		21.2.3.9	Ajuste avec précision le pH-mètre.	1	
		21.2.3.10	Vérifie la qualité de la verrerie de laboratoire réutilisable.	1	
	21.2.4	Prépare des souches contrôles de référence.	21.2.4.1	Choisit des souches contrôles en fonction de leurs caractéristiques (représentatives de leur espèce), de leur pureté et de leur stabilité.	1
			21.2.4.2	Adopte les mesures de conservation des souches contrôles assurant le maintien des caractéristiques de l'espèce et l'élimination maximale des possibilités de contamination.	1
			21.2.4.3	Documente systématiquement l'utilisation des souches contrôles de référence.	1
	21.2.5	Prépare ou achète les milieux de culture nécessaires.	21.2.5.1	Vérifie, à l'aide d'une souche contrôle reconnue et acceptée, la capacité nutritive de chaque lot de milieux de culture.	2
			21.2.5.2	Documente méticuleusement les critères de performance des milieux de culture et les résultats des contrôles de la qualité.	1

Énoncé de la compétence : 21 Effectuer les opérations préalables aux analyses - MICROBIOLOGIE				
Éléments de la compétence	Indicateurs de performance ou éléments critères	Points d'observation pondérés		
		21.2.5.3	Vérifie chaque lot de milieu de culture en regard des paramètres qui suivent : pH final, apparence, format, volume, épaisseur, contamination, performance.	1
		21.2.5.4	Détermine et documente la date de péremption de chaque milieu de culture préparé.	1
		21.2.5.5	Utilise la stérilisation appropriée pour chacun des milieux de culture préparés.	1
		21.2.5.6	Entrepose les milieux de culture dans des conditions appropriées.	1
	21.2.6 Prépare les colorants nécessaires.	21.2.6.1	Vérifie quotidiennement l'apparence des colorants.	1
		21.2.6.2	Filtre adéquatement les colorants, lorsque nécessaire.	1
		21.2.6.3	Évalue selon les modalités établies l'intégrité physico-chimique et réactionnelle des colorants.	1
		21.2.6.4	Adopte les mesures de conservation des colorants assurant leur intégrité physico-chimique.	1

Énoncé de la compétence : 21 Effectuer les opérations préalables aux analyses - MICROBIOLOGIE						
Éléments de la compétence		Indicateurs de performance ou éléments critères	Points d'observation pondérés			
21.3	Contrôle sur réception la qualité des spécimens à des fins d'analyse de microbiologie.	21.3.1	Applique les critères d'acceptation ou de rejet des spécimens réceptionnés.	21.3.1.1	Évalue correctement si les échantillons reçus sont conformes aux critères de qualité déterminés pour l'analyse.	1
				21.3.1.2	Applique la procédure de rejet des spécimens en vigueur.	2
				21.3.1.3	Remet au requérant un rapport écrit expliquant la raison du rejet d'un spécimen.	1
				21.3.1.4	S'assure de la pertinence du spécimen en regard de l'analyse demandée.	1
				21.3.1.5	S'assure de l'intégrité du spécimen.	2
				21.3.1.6	S'assure du respect des exigences en regard de la méthode de prélèvement, du délai de conservation et du transport pour l'analyse demandée.	1
				21.3.1.7	Documente et analyse toutes les données relatives aux spécimens rejetés à des fins d'amélioration du service.	1
				21.3.1.8	Applique la procédure prévue pour l'acceptation de spécimens uniques.	2
		21.3.2	Valide l'identification des spécimens de microbiologie	21.3.2.1	Complète adéquatement le registre d'échantillons dès leur réception.	1
				21.3.2.2	S'assure que le spécimen est correctement identifié.	3

Énoncé de la compétence : 21 Effectuer les opérations préalables aux analyses - MICROBIOLOGIE						
Éléments de la compétence		Indicateurs de performance ou éléments critères		Points d'observation pondérés		
21.4	Applique les procédures, techniques et politiques établies.	21.4.1	Applique les politiques et les directives générales du service.	21.4.1.1	Agit en respect de la structure organisationnelle du laboratoire et du partage des responsabilités.	1
				21.4.1.2	Respecte les directives relatives au contrôle des documents.	1
				21.4.1.3	Respecte les directives en matière de formation initiale et continue.	1
				21.4.1.4	Respecte les directives en matière de confidentialité des renseignements.	1
				21.4.1.5	Respecte les directives en matière de sécurité au laboratoire et d'intervention en situation d'urgence.	2
				21.4.1.6	Agit conformément à toutes les politiques de gestion interne et de relations externes avec des organismes associés.	1
				21.4.1.7	Agit en conformité aux procédures établies en cas de panne de courant ou de panne informatique.	1

Énoncé de la compétence : 21 Effectuer les opérations préalables aux analyses - MICROBIOLOGIE				
Éléments de la compétence	Indicateurs de performance ou éléments critères	Points d'observation pondérés		
	21.4.2 S'assure de pouvoir mettre en application le mode opératoire spécifique à toutes les techniques en usage au laboratoire.	21.4.2.1	Explique clairement les exigences spécifiques aux différents types d'échantillons et de spécimens.	1
		21.4.2.2	Décrit en séquence logique l'ensemble des étapes et des modalités de préparation des échantillons en vue de l'analyse.	1
		21.4.2.3	Décrit l'ensemble des modalités associées à chacune des techniques d'analyse en matière de matériel à utiliser, d'étapes du processus, de calcul, de contrôle de la qualité, de valeurs de références et d'interférences possibles.	2
		21.4.2.4	Explique clairement les modalités d'interprétation des résultats et de validation des techniques utilisées.	1
	21.4.3 S'assure de respecter les politiques générales en regard du contrôle de la qualité et des intervalles de référence.	21.4.3.1	Applique les mesures de surveillance de la qualité aux réactifs, aux produits, à l'instrumentation et à l'équipement spécialisé du laboratoire.	1
		21.4.3.2	Assure l'application et le suivi adéquats des procédures de standardisation prévues dans le cas des analyses effectuées sans matériel commercial de contrôle.	1
		21.4.3.3	Participe au programme externe de contrôle de qualité en vigueur, lorsque possible.	1

Énoncé de la compétence : 21                      Effectuer les opérations préalables aux analyses - MICROBIOLOGIE			
Éléments de la compétence	Indicateurs de performance ou éléments critères	Points d'observation pondérés	
	21.4.4    S'approprie les dernières mises à jour du manuel des procédures du système informatique.	21.4.4.1    Utilise à bon escient le répertoire des différents codes informatiques nécessaires à la saisie des données.	1

Énoncé de la compétence : 22 Effectuer des analyses - MICROBIOLOGIE						
Éléments de la compétence		Indicateurs de performance ou éléments critères			Points d'observation pondérés	
22.1	Analyse les échantillons de microbiologie.	22.1.1	Applique des procédures de mises en culture.	22.1.1.1	S'assure d'appliquer la procédure de mise en culture prescrite pour le type de spécimen à analyser.	2
				22.1.1.2	Sélectionne et détermine le nombre de milieux de culture à ensemercer.	1
				22.1.1.3	Détermine l'environnement approprié en fonction du spécimen, du site anatomique, de l'agent recherché et des renseignements cliniques.	1
				22.1.1.4	Prépare adéquatement les frottis nécessaires.	1
	22.1.2	Applique les procédures d'identification des microorganismes.		22.1.2.1	Vérifie attentivement la liste des microorganismes recherchés pour chacun des spécimens et des sites anatomiques d'où ils proviennent.	2
				22.1.2.2	Détermine les critères, les méthodes d'évaluation et d'identification spécifiques aux organismes recherchés.	2
				22.1.2.3	Applique correctement les techniques de coloration pertinentes.	1
				22.1.2.4	Évalue et interprète les lames en respect de la méthode de standardisation établie.	1
				22.1.2.5	Applique rigoureusement la méthode standardisée d'évaluation quantitative des colonies.	2
				22.1.2.6	Assure le contrôle de qualité des systèmes automatisés d'identification bactérienne selon les recommandations du fabricant.	2
				22.1.2.7	Identifie avec justesse les microorganismes présents.	*3

Énoncé de la compétence : 22 Effectuer des analyses - MICROBIOLOGIE					
Éléments de la compétence	Indicateurs de performance ou éléments critères	Points d'observation pondérés			
		22.1.2.8	Évalue avec justesse la pathogénicité des microorganismes identifiés.	<b>*3</b>	
		22.1.2.9	Effectue les épreuves de confirmation nécessaires en respect des procédures et des normes établies.	<b>1</b>	
	22.1.3	Effectue des antibiogrammes.	22.1.3.1	Consulte, sur une base régulière, les standards et les références établis en matière de conduite des épreuves de sensibilité aux antibiotiques.	<b>2</b>
			22.1.3.2	Utilise les souches contrôles pertinentes en respect des normes en vigueur.	<b>2</b>
			22.1.3.3	S'assure du respect des conditions d'analyse relatives aux concentrations minimales inhibitrices établies.	<b>1</b>
			22.1.3.4	Assure la qualité des combinaisons antibiotique/souche selon les normes en vigueur.	<b>1</b>
			22.1.3.5	Sélectionne ou prépare le milieu de culture pour antibiogramme selon les standards prescrits.	<b>1</b>
			22.1.3.6	Effectue des antibiogrammes par la méthode de diffusion en disques selon les normes établies.	<b>1</b>
			22.1.3.7	Effectue correctement la standardisation de l'inoculum bactérien pour l'antibiogramme aux fins de la reproductibilité des résultats.	<b>1</b>
			22.1.3.8	S'assure du respect des procédures validées et reconnues lors de l'application des autres méthodes manuelles d'antibiogramme.	<b>1</b>
22.1.3.9	Vérifie rigoureusement les résultats des antibiogrammes effectués.	<b>2</b>			

Énoncé de la compétence : 22		Effectuer des analyses - MICROBIOLOGIE		
Éléments de la compétence	Indicateurs de performance ou éléments critères	Points d'observation pondérés		
		22.1.3.10	Applique aux résultats les mesures correctives nécessaires lorsque la nature des bactéries présentes l'exige.	2
22.2 Analyse des échantillons en séro-immunologie.	22.2.1 Applique les procédures techniques avec rigueur.	22.2.1.1	S'assure du fonctionnement adéquat de l'appareil utilisé.	2
		22.2.1.2	S'assure de la prise en compte et du respect de tous les paramètres lors des analyses.	2
		22.2.1.3	S'assure de la disponibilité des résultats antérieurs d'analyses séro-immunologiques.	2
		22.2.1.4	Procède à l'analyse avec méthode et rigueur selon la procédure établie.	2
		22.2.1.5	Effectue les épreuves de confirmation nécessaires en respect des procédures et des normes établies.	2
22.3 Interprète les résultats des analyses de microbiologie	22.3.1 S'assure de la validité des contrôles.	22.3.1.1	Vérifie l'exactitude et la précision des contrôles.	2
		22.3.1.2	Utilise les réactifs et les contrôles selon les recommandations du fabricant.	2
		22.3.1.3	Effectue un contrôle connu positif et négatif en conformité avec la fréquence exigée par la méthode d'analyse.	2
		22.3.1.4	S'assure de la disponibilité des résultats antérieurs des contrôles des analyses séro-immunologiques.	2

Énoncé de la compétence : 22 Effectuer des analyses - MICROBIOLOGIE			
Éléments de la compétence	Indicateurs de performance ou éléments critères	Points d'observation pondérés	
		22.3.1.5 S'assure du contrôle constant de la qualité et des résultats obtenus.	2
		22.3.1.6 Traite les données des différentes analyses effectuées.	2
		22.3.1.7 Valide ou fait valider les résultats obtenus selon les circonstances.	3*

Énoncé de la compétence : 22 Effectuer des analyses - MICROBIOLOGIE					
Éléments de la compétence		Indicateurs de performance ou éléments critères		Points d'observation pondérés	
22.4 Analyse des spécimens de parasitologie sanguin-intestinale et autres.	22.4.1 Utilise la technique appropriée selon la nature du spécimen en parasitologie intestinale.	22.4.1.1	Effectue, pour chacun des spécimens reçus, un examen du concentré (iode) et un examen du culot de lavage (coloration permanente) selon les procédures établies.	2	
		22.4.1.2	Applique adéquatement les autres techniques de coloration pertinentes.	2	
		22.4.1.3	Inclut à chaque coloration effectuée, des lames contrôles à des fins de contrôle de la qualité des colorations permanentes.	2	
		22.4.1.4	Assure l'ajustement adéquat du microscope et l'étalonnage précis du micromètre oculaire.	2	
		22.4.1.5	Lit les lames avec exactitude.	2	
		22.4.1.6	Prépare des cultures à des fins d'identification de certains parasites intestinaux.	1	
	22.4.2 Utilise la technique appropriée à l'identification de parasites extra intestinaux.	22.4.2.1	Utilise adéquatement le milieu de culture approprié pour la recherche et l'identification de parasites des voies génitales.	2	
		22.4.2.2	Applique selon les normes établies les techniques appropriées à la recherche et à l'identification de parasites sanguins.	2	
		22.4.2.3	Met en culture des biopsies de la peau à des fins de recherche et d'identification de parasites tissulaires.	2	
	22.4.3 Identifie des parasites selon la nature et le site du spécimen.	22.4.3.1	Identifie avec précision les parasites présents.	3*	
		22.4.3.2	Applique toutes les mesures prévues en regard du contrôle de la qualité en parasitologie.	2	
		22.4.3.3	Effectue les épreuves de confirmation nécessaires en respect des procédures et des normes établies.	2	

Énoncé de la compétence : 22 Effectuer des analyses - MICROBIOLOGIE						
Éléments de la compétence		Indicateurs de performance ou éléments critères		Points d'observation pondérés		
22.5	Effectue d'autres types d'analyses en microbiologie.	22.5.1	Analyse des spécimens en mycologie.	22.5.1.1	Effectue correctement l'examen direct de spécimens.	2
				22.5.1.2	Effectue l'identification présomptive macroscopique et microscopique des mycoses courantes selon la nature et le site du spécimen.	2
				22.5.1.3	Confirme l'identification des mycoses à l'aide des tests appropriés.	3*
				22.5.1.4	Identifie avec justesse des champignons et des levures.	3*
				22.5.1.5	Évalue avec justesse la pathogénicité des champignons et des levures.	2
				22.5.1.6	Effectue les épreuves de confirmation nécessaires en respect des procédures et des normes établies.	2
		22.5.2	Analyse des spécimens en mycobactériologie.	22.5.2.1	Utilise la technique appropriée selon la nature du spécimen.	2
				22.5.2.2	Applique les différentes méthodes de coloration utilisées en mycobactériologie.	2
				22.5.2.3	Identifie des mycobactéries de façon présomptive.	3*
				22.5.2.4	Effectue les épreuves de confirmation nécessaires en respect des procédures et des normes établies.	2
		22.5.3	Analyse des spécimens en virologie.	22.5.3.1	Utilise différentes lignées cellulaires en fonction du virus recherché.	2
				22.5.3.2	Identifie au microscope et de façon présomptive des virus selon le site du spécimen.	2

Énoncé de la compétence : 22      Effectuer des analyses - MICROBIOLOGIE			
Éléments de la compétence	Indicateurs de performance ou éléments critères	Points d'observation pondérés	
		22.5.3.4    Applique les méthodes de coloration appropriées.	<b>2</b>
		22.5.3.5    Effectue les épreuves de confirmation nécessaires en respect des procédures et des normes établies.	<b>2</b>

Énoncé de la compétence : 23 Documenter et communiquer les résultats de laboratoire - MICROBIOLOGIE						
Éléments de la compétence		Indicateurs de performance ou éléments critères		Points d'observation pondérés		
23.1	Transmet les résultats.	23.1.1	Vérifie la validité des résultats d'analyse.	23.1.1.1	Valide tout résultat situé en dehors de valeurs de référence ou qui atteint les valeurs critiques.	3
				23.1.1.2	Vérifie la corrélation entre le résultat et les renseignements cliniques, le diagnostic et le traitement du patient, ou entre le résultat et les autres examens du laboratoire.	2
				23.1.1.3	Valide un résultat peu plausible et en recherche la cause.	2
				23.1.1.4	Applique les correctifs nécessaires appropriés en regard de la cause identifiée et du type d'examen considéré.	2
		23.1.2	Applique la procédure de gestion des résultats critiques.	23.1.2.1	Détermine si les résultats entraînent la nécessité d'une intervention rapide pour sauvegarder la vie du patient.	2
				23.1.2.2	Respecte les autorisations en matière de transmission et de réception des résultats.	1
				23.1.2.3	Documente la transmission et la réception des résultats en conformité avec le protocole établi.	1
		23.1.3	Applique la procédure de transmission des résultats.	23.2.3.1	Rédige des rapports précis répondant aux analyses prescrites.	3
				23.2.3.2	Choisit et utilise le mode de transmission approprié en conformité avec les lois, les règlements et les codes en vigueur.	1

Énoncé de la compétence : 23 Documenter et communiquer les résultats de laboratoire - MICROBIOLOGIE					
Éléments de la compétence		Indicateurs de performance ou éléments critères		Points d'observation pondérés	
		23.2.3.3	S'assure de respecter les exigences en matière d'accessibilité de l'information et de confidentialité des renseignements.		1
23.2 Documente les données.	23.2.1 Applique la procédure de correction d'erreurs sur les rapports.	23.2.1.1	Confirme le constat d'erreurs sur un rapport et l'inscrit dans un registre.		2
		23.2.1.2	Effectue les corrections nécessaires de façon transparente et en toute honnêteté.		2
		23.2.1.3	S'assure que toute correction est adéquatement datée et paraphée.		1
	23.2.2 Assure la conservation des documents et des dossiers de laboratoire en respect du calendrier de conservation établi.	2.3.2.2.1	S'informe des recommandations en matière de conservation des documents et des dossiers d'assurance qualité.		1
		2.3.2.2.2	Gère la conservation des documents et des dossiers d'assurance qualité selon les lois et les politiques en vigueur.		1

## Domaine d'intervention : Pathologie

Énoncé de la compétence : 24 Effectuer les opérations préalables aux analyses - PATHOLOGIE				
Éléments de la compétence		Indicateurs de performance ou éléments critères	Points d'observation pondérés	
24.1 Planifie les travaux d'analyse	24.1.1 Assure la mise en place des mesures relatives à la santé et à la sécurité.	24.1.1.1 S'informe de la nature des risques propres au laboratoire et inhérents au domaine.		1
		24.1.1.2 S'informe au sujet des équipements de protection individuels et collectifs disponibles au laboratoire.		1
		24.1.1.3 Évalue les risques associés aux produits dangereux utilisés dans le domaine.		1
		24.1.1.4 Détermine les situations qui exigent des mesures de protection spécifiques.		2
		24.1.1.5 Utilise à bon escient toute documentation relative à la santé et à la sécurité et du système d'enregistrement des incidents, des accidents et des mesures correctives apportées.		1
	24.1.2 Détermine les priorités d'analyse.	24.1.2.1 Évalue la charge de travail dans sa globalité en référence aux capacités du laboratoire et de son personnel.		1
		24.1.2.2 Évalue l'importance relative des différentes analyses demandées en fonction de tous les facteurs pertinents (délais, urgence, état des patients, conditions de conservation des échantillons, etc..).		2
		24.1.2.3 Établit la liste des analyses à effectuer en ordre d'importance en regard du type de biopsie, de chirurgie ou d'autopsie qui sera effectuée par la suite.		2
		24.1.2.4 Prend en compte les délais de conservation des échantillons.		2

Énoncé de la compétence : 24 Effectuer les opérations préalables aux analyses - PATHOLOGIE							
Éléments de la compétence		Indicateurs de performance ou éléments critères	Points d'observation pondérés				
24.2	Effectue la préparation du matériel nécessaire aux analyses.	24.2.1	Assure la préparation et la conservation des réactifs et des solutions.	24.2.1.1	Prépare les réactifs nécessaires en respect des directives et des modalités prescrites.	1	
				24.2.1.2	Prépare les colorants nécessaires selon les modalités établies.	1	
				24.2.1.3	Vérifie méticuleusement à l'aide de spécimens témoins la qualité des colorants et des anticorps.	1	
		24.2.2	Assure le bon fonctionnement et la propreté du matériel.		24.2.2.1	S'assure de bien comprendre les directives du fabricant et les spécifications techniques afférentes à l'utilisation du matériel de laboratoire.	1
					24.2.2.2	S'approprie, pour chacun des appareils utilisés, le principe de fonctionnement, les interférences, les mesures correctives, le contrôle de la qualité, l'entretien préventif et les sources d'erreurs.	2
					24.2.2.3	Nettoie le matériel de façon appropriée.	2
					24.2.2.4	Vérifie les paramètres de fonctionnement des appareils et ajuste le calibrage des appareils qui doivent l'être.	1
					24.2.2.5	Résout tout problème mineur de fonctionnement des appareils et instruments.	1

Énoncé de la compétence : 24 Effectuer les opérations préalables aux analyses - PATHOLOGIE				
Éléments de la compétence		Indicateurs de performance ou éléments critères	Points d'observation pondérés	
24.3 Prépare les échantillons.	24.3.1 Applique les mesures prescrites en matière de réception, d'acceptation et de rejet des échantillons acheminés au laboratoire.	24.3.1.1	S'assure que tout échantillon reçu est accompagné d'un formulaire d'analyse dûment complété.	1
		24.3.1.2	Valide l'identification des échantillons et la conformité des renseignements entre le formulaire et les échantillons.	3*
		24.3.1.3	Inscrit sur le formulaire toutes les données pertinentes pouvant affecter la qualité de l'échantillon.	1
		24.3.1.4	S'assure que les échantillons sont conformes aux exigences établies en matière de qualité.	1
		24.3.1.5	Adopte, avec diligence, les mesures appropriées lorsque des erreurs sont suspectées.	2
	24.3.2 S'assure de l'identification des formulaires d'analyses et des échantillons.	24.3.2.1	S'assure, sur réception, de la présence de toutes les informations pertinentes en regard de l'identification des échantillons.	3
		24.3.2.2	Inscrit au registre informatisé d'échantillons toutes les informations pertinentes pour chacun des échantillons réceptionnés.	1
		24.3.2.3	Complète méthodiquement le registre des échantillons.	1

Énoncé de la compétence : 24 Effectuer les opérations préalables aux analyses - PATHOLOGIE						
Éléments de la compétence		Indicateurs de performance ou éléments critères			Points d'observation pondérés	
24.4	Effectue des prélèvements dans le cadre d'une autopsie aux fins d'analyses histopathologiques.	24.4.1	Applique le protocole d'autopsie.	24.4.1.1	Assure l'établissement et le respect des procédures de sécurité établies.	1
				24.4.1.2	Applique les mesures relatives à l'identification du corps et aux autorisations requises.	2
				24.4.1.3	Inscrit au dossier toutes les informations nécessaires.	2
				24.4.1.4	Identifie correctement le corps une fois l'autopsie terminée.	2
		24.4.2	Participe à différentes opérations relatives à une autopsie.	24.4.2.1	Effectue un examen externe attentif du corps.	2
				24.4.2.2	Procède à l'ouverture et à l'éviscération du corps.	1
				24.4.2.3	Effectue tous les prélèvements nécessaires en respect des procédures établies.	2
				24.4.2.4	Effectue les dissections demandées en respect des procédures établies.	2
				24.4.2.5	Lave, referme et dispose du corps selon les normes et les politiques en vigueur.	1
				24.4.2.6	Documente rigoureusement chacune des opérations effectuées et des observations subséquentes.	2
24.5	Applique les procédures, techniques et politiques établies.	24.5.1	Applique les politiques et les directives générales du service.	24.5.1.1	Agit en respect de la structure organisationnelle du laboratoire et du partage des responsabilités.	1

Énoncé de la compétence : 24 Effectuer les opérations préalables aux analyses - PATHOLOGIE					
Éléments de la compétence	Indicateurs de performance ou éléments critères	Points d'observation pondérés			
		24.5.1.2	Respecte les directives relatives au contrôle des documents.	1	
		24.5.1.3	Respecte les directives en matière de formation initiale et continue.	1	
		24.5.1.4	Respecte les directives en matière de confidentialité des renseignements.	1	
		24.5.1.5	Respecte les directives en matière de sécurité au laboratoire et d'intervention en situation d'urgence.	2	
		24.5.1.6	Agit conformément à toutes les politiques de gestion interne et de relations externes avec des organismes associés.	1	
		24.5.1.7	Agit en conformité aux procédures établies en cas de panne de courant ou de panne informatique.	1	
	24.5.2	S'assure de pouvoir mettre en application le mode opératoire spécifique à toutes les techniques en usage au laboratoire.	24.5.2.1	Explique clairement les exigences spécifiques aux différents types d'échantillons et de spécimens (spermogramme, pièces anatomiques, etc.).	2
			24.5.2.2	Décrit en séquence logique l'ensemble des étapes et des modalités de préparation des échantillons en vue de l'analyse.	1
			24.5.2.3	Décrit l'ensemble des modalités associées à chacune des techniques d'analyse en matière de matériel à utiliser, d'étapes du processus, de calcul, de contrôle de la qualité, de valeurs de référence et d'interférences possibles.	1
			24.5.2.4	Explique clairement les modalités d'interprétation de résultats de spermogrammes et de contrôles de vasectomie, ainsi que les modalités de validation des techniques utilisées en pathologie.	2

Énoncé de la compétence : 24 Effectuer les opérations préalables aux analyses - PATHOLOGIE					
Éléments de la compétence	Indicateurs de performance ou éléments critères	Points d'observation pondérés			
	24.5.3 Revoit et applique les procédures d'utilisation des instruments et des appareils du laboratoire.	24.5.3.1	Est en mesure de calibrer les instruments et les appareils du laboratoire.	1	
		24.5.3.2	Opère les instruments et appareils de laboratoire conformément au manuel des procédures d'utilisation.	1	
		24.5.3.3	Respecte le calendrier des entretiens préventifs prévus pour chacun des instruments et des appareils.	1	
		24.5.3.4	Procède aux opérations d'entretien préventif ou correctif des instruments et des appareils selon les étapes prévues au manuel.	1	
		24.5.3.5	Respecte la fréquence de vérification de l'exactitude et de la précision décrite au manuel.	1	
	24.5.4	S'approprie les dernières mises à jour du manuel des procédures du système informatique.	24.5.4.1	Utilise à bon escient le répertoire des différents codes informatiques nécessaires à la saisie des données.	1
	24.5.5	S'assure du respect des politiques générales en regard du contrôle de la qualité et des valeurs de référence.	24.5.5.1	Applique les mesures de surveillance de la qualité aux réactifs, aux produits, à l'instrumentation et à l'équipement spécialisé du laboratoire.	1

Énoncé de la compétence : 24 Effectuer les opérations préalables aux analyses - PATHOLOGIE			
Éléments de la compétence	Indicateurs de performance ou éléments critères	Points d'observation pondérés	
		24.5.5.2	Assure l'application et le suivi adéquats des procédures de standardisation prévues dans le cas des analyses effectuées sans matériel commercial de contrôle. <span style="float: right;">1</span>
		24.5.5.3	Applique les mesures prévues dans le cadre des politiques et des protocoles relatifs à la non conformité. <span style="float: right;">1</span>
		24.5.5.4	Participe au programme externe de contrôle de qualité en vigueur. <span style="float: right;">1</span>

Énoncé de la compétence : 25 Effectuer les analyses - PATHOLOGIE						
Éléments de la compétence		Indicateurs de performance ou éléments critères			Points d'observation pondérés	
25.1	Analyse les échantillons.	25.1.1	Effectue l'examen macroscopique d'un échantillon.	25.1.1.1	S'assure de la représentativité des échantillons histologiques prélevés.	1
				25.1.1.2	Décrit et mesure l'échantillon avec précision et note sur la feuille de route toute altération pathologique, chirurgicale ou physique observée.	3
				25.1.1.3	Procède à la fixation adéquate de l'échantillon.	2
				25.1.1.4	Indique systématiquement sur la feuille de route le nombre de prélèvements histologiques exécutés, la quantité de cassettes préparées et si une partie de l'échantillon a été mise en réserve.	2
				25.1.1.5	Assure la pénétration adéquate des solutions dans les fragments histologiques.	2
				25.1.1.6	Note systématiquement toute observation issue de l'examen macroscopique de l'échantillon.	2
				25.1.1.7	Applique les mesures de conservation des échantillons selon les modalités définies.	2
	25.1.2	Applique des techniques de décalcification, de fixation, de circulation, d'enrobage ou d'inclusion.	25.1.2.1	S'assure que l'échantillon est bien fixé avant l'opération de décalcification.	1	

Énoncé de la compétence : 25 Effectuer les analyses - PATHOLOGIE			
Éléments de la compétence	Indicateurs de performance ou éléments critères	Points d'observation pondérés	
		25.1.2.2	Utilise de façon optimale l'agent décalcifiant et vérifie régulièrement le degré de décalcification atteint. <b>1</b>
		25.1.2.3	Contrôle systématiquement l'efficacité de l'agent décalcifiant et le change au besoin. <b>1</b>
		25.1.2.4	S'assure de l'adéquation des étapes de fixation et de déshydratation. <b>2</b>
		25.1.2.5	Prépare les bains d'alcool en respect de la concentration et du degré de pureté requis. <b>1</b>
		25.1.2.6	Assure le suivi des opérations de circulation des pièces et effectue tous les ajustements nécessaires (niveaux, remplacement des liquides, températures). <b>1</b>
		25.1.2.7	Prépare les échantillons selon les normes établies en matière d'enrobage ou d'inclusion (centrés et sur le même plan). <b>2</b>
		25.1.2.8	S'assure de bien orienter les échantillons lors de l'inclusion. <b>1</b>
		25.1.2.9	Vérifie quotidiennement la température des composantes du système d'enrobage. <b>1</b>
		25.1.2.10	Applique rigoureusement toutes les mesures d'entretien préventif des appareils utilisés. <b>1</b>
		25.1.2.11	Documente systématiquement toutes les opérations effectuées. <b>1</b>

Énoncé de la compétence : 25 Effectuer les analyses - PATHOLOGIE				
Éléments de la compétence	Indicateurs de performance ou éléments critères	Points d'observation pondérés		
	25.1.3 Effectue une coupe au microtome.	25.1.3.1	S'assure que la surface du bloc soit parallèle à celle de la lame du rasoir.	1
		25.1.3.2	Rabote les blocs de paraffine de façon à exposer toute la surface des échantillons.	1
		25.1.3.3	Rabote les blocs de paraffine de façon à ne pas épuiser l'échantillon.	3
		25.1.3.4	S'assure de la qualité de la coupe (sans strie et de la bonne épaisseur).	1
		25.1.3.5	Applique rigoureusement toutes les mesures d'entretien préventif du microtome.	1
		25.1.3.6	Aiguise le biseau du rasoir au besoin après inspection au microscope.	1
		25.1.3.7	Documente systématiquement toutes les opérations effectuées.	1
	25.1.4 Effectue l'étalement des coupes.	25.1.4.1	Vérifie, maintient et documente la température du bain d'étalement ou des plaques chauffantes selon les paramètres établis.	1
		25.1.4.2	Prépare, identifie et initialise adéquatement les lames.	3*
		25.1.4.3	Fait sécher les lames à la bonne température selon le protocole établi.	1
		25.1.4.4	Maintien adéquatement la qualité du bain d'étalement.	1
		25.1.4.5	Documente systématiquement toutes les opérations effectuées.	1

Énoncé de la compétence : 25 Effectuer les analyses - PATHOLOGIE				
Éléments de la compétence	Indicateurs de performance ou éléments critères	Points d'observation pondérés		
	25.1.5 Applique les techniques de cryotomie.	25.1.5.1	Maintient la température du cryostat à la température recommandée.	1
		25.1.5.2	Assure la préparation et le maintien de la qualité des rasoirs en tout temps.	1
		25.1.5.3	Identifie clairement les lames utilisées.	3*
		25.1.5.4	Procède au nettoyage, au dégivrage et à la désinfection de la chambre froide et des accessoires en conformité avec l'horaire établi.	1
		25.1.5.5	Assure l'entretien préventif du cryostat.	1
		25.1.5.6	Documente systématiquement toutes les opérations effectuées.	1
		25.1.5.7	Inclut la pièce de façon adéquate en vue de la coupe au cryostat.	1
	25.1.6 Effectue la coloration des lames.	25.1.6.1	Vérifie et ajuste quotidiennement le niveau de liquide de chaque bain.	1
		25.1.6.2	Filtre les colorants quotidiennement ou en cas de présence de débris tissulaires.	1
		25.1.6.3	Procède au changement et au décalage des bains conformément à l'horaire établi.	1

Énoncé de la compétence : 25 Effectuer les analyses - PATHOLOGIE					
Éléments de la compétence	Indicateurs de performance ou éléments critères	Points d'observation pondérés			
		25.1.6.4	Prépare des lames témoins de qualité en regard des critères définis.	1	
		25.1.6.5	Effectue des colorations de routine selon les normes établies.	1	
		25.1.6.6	Effectue des colorations spéciales selon les normes établies.	1	
		25.1.6.7	Documente systématiquement toutes les opérations effectuées, notamment en matière de correction de la qualité des lames témoins.	1	
	25.1.7	Effectue le montage des lames.	25.1.7.1	Respecte, lors de la préparation des lames, les exigences en matière de séchage inopportun de la coupe, de propreté et de qualité des lamelles et de nombre.	1
			25.1.7.2	S'assure que la couche du milieu des montages est uniforme et dépourvue de bulles d'air.	1
			25.1.7.3	Identifie les lames de façon claire et précise.	3*
			25.1.7.4	S'assure de la parfaite correspondance entre les lames et les requêtes à l'aide d'une feuille de travail le cas échéant.	2
	25.1.8	Applique des techniques d'immunohistochimie.	25.1.8.1	Applique les techniques d'immunoperoxydase selon les procédures et les normes établies.	2
			25.1.8.2	Applique les techniques d'immunofluorescence selon les procédures et les normes établies.	2
	25.1.9	Vérifie la fiabilité technique des analyses effectuées.	25.1.9.1	S'assure du contrôle constant de la qualité des lames obtenues.	1
			25.1.9.2	Effectue les correctifs appropriés.	1

<b>Énoncé de la compétence : 25                      Effectuer les analyses - PATHOLOGIE</b>			
<b>Éléments de la compétence</b>	<b>Indicateurs de performance ou éléments critères</b>	<b>Points d'observation pondérés</b>	
	25.1.10    Effectue les opérations d'archivage.	25.1.10.1    Assure la conservation des lames, des réserves de spécimens et des blocs selon les lignes directrices définies à cet effet.	<b>3*</b>
		25.1.10.2    Assure la conservation des documents et des dossiers de laboratoire en respect du calendrier de conservation établi.	<b>1</b>



## Domaine d'intervention : **Cytologie**

<b>Énoncé de la compétence : 26 Effectuer les opérations préalables à l'analyse des échantillons - CYTOLOGIE</b>				
<b>Éléments de la compétence</b>		<b>Indicateurs de performance ou éléments critères</b>	<b>Points d'observation pondérés</b>	
26.1	Planifie les travaux d'analyses.	26.1.1 Assure la mise en place de mesures relatives à la santé et à la sécurité.	26.1.1.1 Explique la nature des risques propres au laboratoire et inhérents au domaine.	<b>1</b>
			26.1.1.2 Évalue les risques associés aux produits dangereux utilisés dans le domaine.	<b>2</b>
			26.1.1.3 Utilise à bon escient toute documentation relative à la santé et à la sécurité du système d'enregistrement des incidents, des accidents et des mesures correctives apportées	<b>1</b>
			26.1.1.4 Adopte les mesures appropriées.	<b>1</b>
		26.1.2 Détermine les priorités d'analyses.	26.1.2.1 Évalue la charge de travail dans sa globalité en référence aux capacités du laboratoire et de son personnel.	<b>1</b>
			26.1.2.2 Établit la liste des analyses à effectuer en ordre d'importance.	<b>2</b>
			26.1.2.3 Identifie adéquatement le matériel technique (lames, blocs cellulaires, etc..) qui sera utilisé pour l'analyse de chaque échantillon.	<b>2</b>
26.2	Participe à des activités de prélèvement en cytologie.	26.2.1 Effectue un prélèvement par grattage.	26.2.1.1 Identifie le matériel pertinent nécessaire.	<b>2</b>
			26.2.1.2 Prépare adéquatement le site de prélèvement.	<b>1</b>
			26.2.1.3 Procède au prélèvement selon les procédures en vigueur.	<b>1</b>

Énoncé de la compétence : 26 Effectuer les opérations préalables à l'analyse des échantillons - CYTOLOGIE					
Éléments de la compétence	Indicateurs de performance ou éléments critères	Points d'observation pondérés			
		26.2.1.4	Interagit avec le patient de façon appropriée tout au long de l'intervention.	1	
		26.2.1.5	Assure une fixation rapide du prélèvement.	2	
		26.2.1.6	Identifie le spécimen sans faute et documente le site anatomique du prélèvement.	3	
		26.2.1.7	Adopte toutes les mesures nécessaires conformément aux protocoles établis en matière de santé et de sécurité.	1	
	26.2.2	Assiste aux opérations de cytoponction.	26.2.2.1	Identifie avec précision le matériel de cytologie (lames et contenants).	3
			26.2.2.2	Procède rapidement au transfert de l'échantillon prélevé.	1
			26.2.2.3	Assure une fixation rapide du prélèvement.	2
	26.2.3	Évalue la cellularité d'un échantillon de cytoponction.	26.2.3.1	Prépare adéquatement l'équipement et le matériel nécessaire.	2
			26.2.3.2	Procède à la coloration rapide de l'échantillon prélevé par cytoponction.	2
			26.2.3.3	Identifie au microscope les éléments cellulaires représentatifs de l'échantillon.	2
			26.2.3.4	Communique au médecin spécialiste les résultats de son évaluation microscopique.	2

Énoncé de la compétence : 26 Effectuer les opérations préalables à l'analyse des échantillons - CYTOLOGIE				
Éléments de la compétence		Indicateurs de performance ou éléments critères	Points d'observation pondérés	
26.3 Assure la réception des échantillons.	26.3.1 Applique les mesures prescrites en matière de réception, d'acceptation et de rejet des échantillons acheminés au laboratoire	26.3.1.1	Évalue l'importance relative des différentes analyses demandées en fonction de tous les facteurs pertinents : délais, urgence, état des patients, conditions de conservation des échantillons, etc.).	2
		26.3.1.2	Évalue correctement si les échantillons reçus sont conformes aux critères de qualité déterminés pour l'analyse.	2
		26.3.1.3	Applique, si nécessaire, la procédure de rejet des spécimens en vigueur.	1
		26.3.1.4	Communique au requérant la raison du rejet d'un spécimen.	1
		26.3.1.5	Documente toutes les données relatives aux spécimens rejetés à des fins d'amélioration du service.	1
	26.3.2 Valide l'identification des échantillons.	26.3.2.1	S'assure que le spécimen est correctement identifié.	3
		26.3.2.2	Assure la traçabilité de tout échantillon.	2
		26.3.2.3	Complète adéquatement le registre d'échantillons.	2
		26.3.2.4	Attribue un numéro unique d'analyse à chaque échantillon.	1
		26.3.2.5	Adopte les mesures correctives nécessaires lorsque des erreurs sont soupçonnées dans l'obtention ou l'identification d'un échantillon.	2
		26.3.2.6	Identifie adéquatement la requête et l'échantillon selon les procédures établies.	2

Énoncé de la compétence : 26 Effectuer les opérations préalables à l'analyse des échantillons - CYTOLOGIE					
Éléments de la compétence		Indicateurs de performance ou éléments critères		Points d'observation pondérés	
	26.3.3	Assure le respect des procédures relativement au transport et aux conditions de conservation des échantillons.	26.3.3.1	S'assure du respect des exigences en regard de la méthode de prélèvement, du délai de conservation et du transport pour l'analyse demandée.	2
			26.3.3.2	S'assure de l'intégrité du spécimen en regard de l'analyse demandée.	2
			26.3.3.3	Applique les procédures techniques recommandées en cas de mauvaise conservation des échantillons.	2
26.4 Prépare les échantillons.	26.4.1	Applique les principes de fixation, de coloration et de montage des échantillons cytologiques.	26.4.1.1	Détermine la technique de préparation pertinente pour chacun des échantillons.	2
			26.4.1.2	Consulte régulièrement le manuel de laboratoire décrivant la méthodologie propre à chacune des techniques d'analyse.	1
			26.4.1.3	Prépare adéquatement les frottis nécessaires.	1
			26.4.1.4	Exécute avec méthode et précision des opérations de cyto centrifugation et de préservation.	1
			26.4.1.5	Respecte les exigences relatives à la fixation des échantillons cytologiques.	2
			26.4.1.6	Utilise adéquatement la technique de coloration de Pananicolaou ou toute autre technique acceptable selon les normes en vigueur.	1
			26.4.1.7	Adopte les mesures nécessaires au maintien de la qualité et de l'efficacité des solutions de coloration.	1

Énoncé de la compétence : 26 Effectuer les opérations préalables à l'analyse des échantillons - CYTOLOGIE					
Éléments de la compétence	Indicateurs de performance ou éléments critères	Points d'observation pondérés			
		26.4.1.8	Prend les précautions nécessaires afin de prévenir toute contamination cellulaire.	2	
		26.4.1.9	Évalue la qualité de la préparation des échantillons et des lames colorées et applique les mesures correctives qui s'imposent.	1	
		26.4.1.10	Entrepose les réserves d'échantillons, les lames et les blocs en conformité avec les directives en vigueur.	1	
		26.4.1.11	Élimine les déchets chimiques et biologiques de façon sécuritaire.	2	
	26.4.2	Applique les techniques d'immuno-histochimie et de colorations spéciales.	26.4.2.1	Prépare les échantillons destinés aux techniques spéciales en fonction de l'ordonnance ou des besoins de l'analyse microscopique.	1
			26.4.2.2	Effectue avec précision les opérations techniques de colorations spéciales et d'immuno-histochimie selon les normes en vigueur.	1
	26.4.3	Prépare les appareils et les instruments appropriés.	26.4.3.1	S'assure de bien comprendre les directives du fabricant et les spécifications techniques afférentes à l'utilisation du matériel de laboratoire.	1
			26.4.3.2	S'approprie, pour chacun des appareils utilisés, le principe de fonctionnement, les mesures correctives, le contrôle de la qualité, l'entretien préventif et les sources d'erreurs.	1
			26.4.3.3	Vérifie les paramètres de fonctionnement des appareils.	1

Énoncé de la compétence : 26 Effectuer les opérations préalables à l'analyse des échantillons - CYTOLOGIE						
Éléments de la compétence		Indicateurs de performance ou éléments critères		Points d'observation pondérés		
				26.4.3.4	Résout tout problème mineur de fonctionnement des appareils et instruments.	1
				26.4.3.5	Vérifie la conformité de la calibration des appareils et des instruments aux normes du laboratoire en vigueur.	1
				26.4.3.6	Prépare avec minutie les solutions techniques.	1
				26.4.3.7	Planifie judicieusement l'inventaire du matériel.	1
				26.4.3.8	Nettoie le matériel et les surfaces de travail de façon appropriée.	2
26.5	Applique les procédures, techniques et respecte les politiques établies.	26.5.1	Applique les politiques et les directives générales du service.	26.5.1.1	Agit en respect de la structure organisationnelle du laboratoire et du partage des responsabilités.	1
				26.5.1.2	Respecte les directives relatives au contrôle des documents.	1
				26.5.1.3	Respecte les directives en matière de formation initiale et continue.	1
				26.5.1.4	Respecte les directives en matière de confidentialité des renseignements.	1

Énoncé de la compétence : 26 Effectuer les opérations préalables à l'analyse des échantillons - CYTOLOGIE					
Éléments de la compétence	Indicateurs de performance ou éléments critères	Points d'observation pondérés			
		26.5.1.5	Respecte les directives en matière de sécurité au laboratoire et d'intervention en situation d'urgence.	2	
		26.5.1.6	Agit conformément à toutes les politiques de gestion interne et de relations externes avec des organismes associés.	1	
		26.5.1.7	Agit en conformité aux procédures établies en cas de panne de courant ou de panne informatique.	1	
	26.5.2	S'assure de pouvoir mettre en application le mode opératoire spécifique à toutes les techniques en usage au laboratoire.	26.5.2.1	Explique clairement les exigences spécifiques aux différents types d'échantillons et de spécimens.	1
			26.5.2.2	Décrit en séquence logique l'ensemble des étapes et des modalités de préparation des échantillons en vue de l'analyse.	1
			26.5.2.3	Décrit l'ensemble des modalités associées à chacune des techniques d'analyse en matière de matériel à utiliser, d'étapes du processus et de contrôle de la qualité.	1
			26.5.2.4	Explique clairement les modalités d'interprétation des résultats de validation des techniques utilisées.	1
			26.5.2.5	Consulte régulièrement le registre des nouveautés techniques, le date et le paraphe.	1
	26.5.3	Applique les procédures d'utilisation des instruments et des appareils du laboratoire.	26.5.3.1	Est en mesure de calibrer les instruments et les appareils du laboratoire.	1
			26.5.3.2	Opère les instruments et appareils de laboratoire conformément au manuel des procédures d'utilisation.	1

Énoncé de la compétence : 26 Effectuer les opérations préalables à l'analyse des échantillons - CYTOLOGIE					
Éléments de la compétence	Indicateurs de performance ou éléments critères	Points d'observation pondérés			
		26.5.3.3	Respecte le calendrier des entretiens préventifs prévus pour chacun des instruments et des appareils.	1	
		26.5.3.4	Procède aux opérations d'entretien préventif ou correctif des instruments et des appareils selon les étapes prévues au manuel.	1	
	26.5.4	S'approprie les dernières mises à jour du manuel des procédures du système informatique.	26.5.4.1	Utilise à bon escient le répertoire des différents codes informatiques nécessaires à la saisie des données.	1
	26.5.5	S'assure du respect des politiques générales en regard du contrôle de la qualité et des valeurs de référence.	26.5.5.1	Applique les mesures de surveillance de la qualité aux réactifs, aux produits, à l'instrumentation et à l'équipement spécialisé du laboratoire.	1
			26.5.5.2	Participe au programme externe de contrôle de qualité en vigueur.	1
			26.5.5.3	Applique les mesures prévues dans le cadre des politiques et des protocoles relatifs à la non conformité.	1

Énoncé de la compétence : 27 Analyser des échantillons - CYTOLOGIE				
Éléments de la compétence		Indicateurs de performance ou éléments critères	Points d'observation pondérés	
27.1 Prépare les appareils d'interprétation des analyses.	27.1.1 Vérifie le fonctionnement du microscope et de l'équipement de laboratoire et adopte les mesures correctives nécessaires.	27.1.1.1	S'assure de bien comprendre les directives du fabricant et les spécifications techniques afférentes à l'utilisation des technologies d'interprétation.	1
		27.1.1.2	S'approprie, pour chacun des appareils utilisés, le principe de fonctionnement, les mesures correctives, le contrôle de la qualité, l'entretien préventif et les sources d'erreurs.	2
		27.1.1.3	Nettoie le matériel de façon appropriée.	1
		27.1.1.4	Vérifie les paramètres de fonctionnement des appareils et ajuste le calibrage des appareils au besoin.	1
		27.1.1.5	Résout tout problème mineur de fonctionnement des appareils et instruments.	1
		27.1.1.6	Assure l'entretien préventif des instruments et des équipements de laboratoire selon les recommandations du fabricant.	1
		27.1.1.7	Tient méticuleusement à jour le registre des instruments et des appareils.	1
	27.1.2 Applique les principes de la microscopie.	27.1.2.1	Applique de façon appropriée le facteur de grossissement.	1
		27.1.2.2	Effectue l'ajustement de l'éclairage selon la méthode dite de Köhler.	1
		27.1.2.3	Ajuste l'intensité de la lumière selon les besoins.	1

Énoncé de la compétence : 27 Analyser des échantillons - CYTOLOGIE				
Éléments de la compétence		Indicateurs de performance ou éléments critères	Points d'observation pondérés	
27.2 Examine les échantillons	27.2.1 Évalue la qualité des échantillons au microscope.	27.2.1.1	Détermine avec précision si la qualité de la fixation correspond aux normes.	1
		27.2.1.2	Détermine avec précision si la qualité de la coloration correspond aux normes.	1
		27.2.1.3	Détecte toute erreur d'étalement.	1
		27.2.1.4	Apporte les correctifs nécessaires afin de rendre les préparations conformes aux exigences relatives à la qualité.	1
	27.2.2 Interprète ses observations.	27.2.2.1	Valide l'identification des échantillons préparés et documente toute non conformité.	3
		27.2.2.2	Distingue clairement les constituantes cellulaires et non cellulaires des échantillons cytologiques.	2
		27.2.2.3	Différencie les résultats significatifs du point de vue cytologique des résultats non importants.	3
		27.2.2.4	Prend en considération le fait que la morphologie cellulaire peut être le résultat des techniques d'obtention et de préparation, donc source d'interférence.	1
		27.2.2.5	Interprète correctement les résultats des colorations courantes, secondaires et auxiliaires en conformité avec les normes en vigueur.	2
		27.2.2.6	Applique rigoureusement le principe de tamisage microscopique.	2

<b>Énoncé de la compétence : 27 Analyser des échantillons - CYTOLOGIE</b>				
<b>Éléments de la compétence</b>	<b>Indicateurs de performance ou éléments critères</b>	<b>Points d'observation pondérés</b>		
	27.2.3 Interprète rigoureusement les échantillons en vue d'un cytodiagnostics.	27.2.3.1 Détecte et marque avec grande précision les éléments cellulaires et non cellulaires importants les plus représentatifs du processus pathologique actuel.		<b>3</b>
		27.2.3.2 Contribue adéquatement aux diagnostics différentiels en se basant sur la cytomorphologie et l'information clinique.		<b>2</b>
		27.2.3.3 Fournit un résultat basé sur la cytomorphologie, l'information clinique et les techniques secondaires.		<b>2</b>
	27.2.4 Assure le contrôle de la qualité.	27.2.4.1 Applique avec rigueur les procédures et les mesures prescrites en matière de contrôle de la qualité des analyses.		<b>2</b>
		27.2.4.2 Traite les données des différentes analyses effectuées à des fins de contrôle statistique de la qualité.		<b>1</b>
		27.2.4.3 Vérifie la validité des résultats obtenus en fonction des résultats antérieurs de cytologie et d'histologie.		<b>2</b>
		27.2.4.4 Consulte en cas de doute d'autres professionnels ou livres de référence.		<b>2</b>
		27.2.4.5 Analyse régulièrement les résultats du contrôle de la qualité et applique les mesures correctives qui s'imposent.		<b>1</b>

Énoncé de la compétence : 28		Documenter et communiquer les résultats de laboratoire - CYTOLOGIE				
Éléments de la compétence		Indicateurs de performance ou éléments critères	Points d'observation pondérés			
28.1	Rédige un rapport des résultats.	28.1.1	Émet un rapport final sur les résultats d'échantillons selon les procédures de l'établissement.	28.1.1.1	Rédige le rapport final en appliquant adéquatement la terminologie en vigueur.	3
			28.1.1.2	S'assure d'apposer sa signature sur tout rapport.	1	
		28.1.2	Émet un rapport préliminaire sur les échantillons devant être référés au pathologiste.	28.1.2.1	Rédige le rapport préliminaire en appliquant adéquatement la terminologie en vigueur.	2
				28.1.2.2	S'assure d'apposer sa signature sur tout rapport.	1
28.2	Transmet les résultats.	28.2.1	Applique la procédure de transmission des résultats.	28.2.1.1	S'assure que les résultats sont transmis aux prescripteurs dans le format prescrit par l'établissement.	1
				28.2.1.2	Confirme le constat d'erreur sur un rapport.	2
				28.2.1.3	Effectue les corrections nécessaires de façon transparente et en toute honnêteté.	2
				28.2.1.4	S'assure que toute correction est adéquatement datée et paraphée.	1
		28.2.2	Communique les résultats.	28.2.2.1	S'assure que les résultats critiques sont transmis adéquatement.	3
				28.2.2.2	Respecte les délais de transmission prescrits de tout autre rapport.	1
28.3	Documente les données.	28.3.1	Assure l'archivage des résultats.	28.3.1.1	S'informe des recommandations en matière de conservation des documents et des dossiers d'assurance qualité.	1

Énoncé de la compétence : 28 Documenter et communiquer les résultats de laboratoire - CYTOLOGIE				
Éléments de la compétence	Indicateurs de performance ou éléments critères	Points d'observation pondérés		
		28.3.1.2	Gère la conservation des documents, des registres et des dossiers d'assurance qualité selon les lois et les politiques en vigueur.	1
	28.3.2 Effectue des opérations de conservation.	28.3.2.1	S'informe des recommandations en matière de conservation du matériel diagnostique.	1
		28.3.2.2	Assure la conservation des lames, des blocs cellulaires et des réserves de spécimens en respect de la procédure établie.	1
		28.3.2.3	Gère la conservation du matériel diagnostique selon les lois et les politiques en vigueur.	1